

.....

Avant-projet

Vers une politique jeunesse québécoise

.....

DOCUMENT DE CONSULTATION

Juillet 2000

Cette publication a été produite sous la coordination du Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse du ministère du Conseil exécutif.

Le présent document est disponible dans le site Web du Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse dont l'adresse est : www.sommet.gouv.qc.ca

Pour toute information additionnelle ou tout commentaire, vous pouvez vous adresser au :

Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse
Politique jeunesse
875, Grande Allée Est, bureau RC-04
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-8864
1 800 463-5306
Télécopieur : (418) 646-8104

Note : Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MESSAGE DU MINISTRE

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, en février dernier, l'ensemble des participants ont conclu à la nécessité de doter le Québec d'un projet de politique jeunesse et ils ont inscrit cet engagement dans le consensus final.

À titre de ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, j'ai le plaisir de présenter cet avant-projet de politique intitulé « Vers une politique jeunesse québécoise ». Les travaux des quatre chantiers préparatoires au Sommet ainsi que les différentes réflexions des groupes jeunesse et des autres partenaires participant au Sommet constituent une base solide pour bâtir une politique jeunesse. Afin de nous assurer que l'avant-projet de politique réponde bien aux aspirations des jeunes, nous l'avons élaboré en concertation avec un comité consultatif composé de représentants de groupes jeunesse.

Cet avant-projet de politique veut donner à la jeunesse québécoise les conditions favorables à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Par leur dynamisme et leur vitalité, les jeunes représentent l'avenir du Québec. C'est pourquoi ils doivent influencer les décisions et assumer des responsabilités dans le développement de notre société. Pour nous assurer que les jeunes prennent une place importante et active au sein de notre société, ils doivent nécessairement bénéficier de conditions leur permettant d'acquérir et de développer leur autonomie personnelle, sociale et financière.

Ce document vous propose des orientations et des pistes de réflexion qu'il vous reviendra de préciser et d'enrichir de vos commentaires et de vos suggestions. À l'issue de cette consultation, nous pourrons alors préparer le projet de politique jeunesse qui devrait être déposé avant février 2001, comme il a été prévu au cours du Sommet.

Quatre thèmes sont soumis à votre réflexion : engager la société dans une culture de la relève; développer un sentiment d'appartenance; mettre en place les conditions favorables au développement de la personne; préparer la vie professionnelle.

Bien sûr, au cours de la consultation et durant l'élaboration de ce projet, nous continuerons à y associer jeunes et partenaires, dont, en premier lieu, le Comité consultatif sur la politique jeunesse. Je vous convie tous, individuellement et collectivement, à participer activement à ce projet engageant pour le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Le ministre d'État à l'Éducation et
à la Jeunesse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Legault', followed by a vertical line.

François Legault

.....

Vers une politique jeunesse québécoise

.....

Préambule

PRÉAMBULE

Le projet de politique jeunesse devrait être introduit par un préambule qui camperait, sous forme d'énoncé de principes, les valeurs importantes et les grands engagements de la société québécoise à l'égard de la jeunesse. Le présent avant-projet aurait pu proposer un tel énoncé. Toutefois, il est apparu évident qu'une démarche semblable pourrait paraître prématurée, en ce sens qu'elle ne devrait pas précéder la consultation mais plutôt en découler pour répondre aux principes et aux valeurs qui tiennent à cœur aux jeunes et aux divers partenaires de la société québécoise.

Il ne s'agit pas non plus de laisser une page blanche en guise de préambule; c'est pourquoi cet avant-projet suggère, à titre indicatif, des éléments que pourrait contenir un tel préambule, lesquels seront complétés et enrichis par les propositions issues de la consultation.

- **Considérant** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui soutient la promotion de valeurs humaines et sociales fondamentales, tels la liberté, l'égalité, la démocratie, la solidarité et le droit à l'éducation et au travail;
- **Considérant** l'adhésion du gouvernement du Québec aux principes contenus dans la déclaration de l'UNESCO de 1997 sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures;
- **Considérant** l'adhésion du gouvernement du Québec aux principes énoncés en faveur de la jeunesse lors de la *VIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de pays ayant le français en partage* (Moncton, septembre 1999);
- **Considérant** que le gouvernement du Québec a souscrit dès 1992 aux objectifs du Sommet de la Terre comprenant la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* et *Action 21, un agenda pour le 21^e siècle*, et a confirmé à plusieurs reprises sa volonté de s'engager plus avant sur la voie du développement durable;
- **Considérant** le défi de préserver, dans le contexte de l'évolution démographique de la population québécoise, le dynamisme et la créativité de la société québécoise;
- **Considérant** que les jeunes constituent la force de renouvellement et d'adaptation sans laquelle nulle société ne saurait être et demeurer prospère et équitable;

- **Considérant** que les réalités culturelles de la société québécoise, riches et diversifiées, sont un atout majeur de son développement social et économique et de son ouverture sur le monde;
- **Considérant** les engagements contractés par le gouvernement du Québec portant sur l'adoption d'une politique jeunesse, notamment au moment de la diffusion du *Plan d'action jeunesse 1998-2001* ainsi qu'à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse;
- **Considérant** la volonté des partenaires d'agir pour assurer de façon durable la pleine participation des jeunes dans la société, pour intégrer leurs forces vives au développement du Québec, présent et à venir.

La politique jeunesse poursuivra l'objectif central de favoriser l'exercice d'une citoyenneté active chez les jeunes qui se traduit par leur pleine et entière participation à la vie en société, et précisera les moyens à privilégier pour atteindre cette fin. Elle devra s'appliquer dans un objectif d'accessibilité pour tous et d'égalité à l'endroit de tous les jeunes, quels que soient leur âge, leur appartenance ethnique ou culturelle, leur degré d'autonomie fonctionnelle, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Elle pourra s'appuyer sur les principes suivants :

- La préservation, dans le contexte démographique actuellement préoccupant, du progrès humain, social et matériel quasi constant que le Québec connaît depuis de nombreuses décennies;
- Les responsabilités de toutes les générations, présentes et futures, d'associer les jeunes aux décisions qui les touchent de même que d'assurer leur contribution nécessaire aux enjeux auxquels doivent faire face les communautés au sein desquelles ils évoluent;
- Les responsabilités concrètes de tous les acteurs concernant la préparation de la relève et la mise en place, dans leur sphère d'action respective, de mécanismes assurant la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles, des groupes d'influence, des organismes, des entreprises et des institutions;
- L'obligation de solidarité de toutes les générations dans l'établissement des conditions propices à l'exercice d'une citoyenneté active par les jeunes, notamment en matière de qualification, de lutte contre l'exclusion et d'accès à l'emploi.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
Le bien-fondé et l'importance d'une politique jeunesse	13
La finalité d'une politique jeunesse	14
Le rôle de l'État	15
 PREMIÈRE PARTIE : ÉLÉMENTS D'INFORMATION	
 CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE DE LA POLITIQUE JEUNESSE.....	19
1.1 Le contexte international	19
1.2 Le contexte québécois	22
1.3 Un rappel des attentes des jeunes	26
1.4 Les consensus issus du Sommet du Québec et de la jeunesse.....	29
 CHAPITRE 2 : LES JEUNES ET LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.....	31
2.1 De qui parle-t-on lorsqu'il est question des jeunes?.....	31
2.2 Un bref portrait des jeunes.....	33
2.3 Quelques constats à propos des jeunes.....	38
Une jeunesse de plus en plus minoritaire dans la société	38
Les jeunes comme acteurs de changement	38
Les jeunes comme porteurs de l'innovation.....	39
Des formes d'emploi qui évoluent.....	39
L'engagement social et politique des jeunes	39
La jeunesse est multiple et variée	39

DEUXIÈME PARTIE : ÉLÉMENTS DE CONSULTATION

CHAPITRE 3 : LE CADRE ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE JEUNESSE.....	43
3.1 Des principes et des valeurs qui doivent animer la politique	43
3.2 Un axe central pour la politique jeunesse : une citoyenneté active des jeunes au sein de la société québécoise	44
3.3 Première orientation : Engager la société dans une culture de la relève	46
Axes d'intervention.....	47
<i>La place des jeunes dans les lieux d'influence</i>	<i>47</i>
<i>Les jeunes pour développer l'innovation et la créativité.....</i>	<i>47</i>
<i>Planification et intégration de la relève en matière de main-d'œuvre.....</i>	<i>48</i>
<i>Le transfert d'un patrimoine durable</i>	<i>48</i>
3.4 Deuxième orientation : Développer un sentiment d'appartenance	49
Axes d'intervention.....	50
<i>Une pluralité culturelle s'exprimant dans une société inclusive.....</i>	<i>50</i>
<i>Une appartenance québécoise dans un contexte international.....</i>	<i>51</i>
<i>Une appartenance facilitée par la participation sociale.....</i>	<i>51</i>
3.5 Troisième orientation : Mettre en place les conditions favorables au développement de la personne	52
Axes d'intervention.....	53
<i>L'éducation au centre de l'acquisition de la formation de base</i>	<i>53</i>
<i>La reconnaissance des diverses voies de qualification</i>	<i>53</i>
<i>Une approche préventive décentralisée et personnalisée</i>	<i>54</i>
<i>Un soutien accru aux jeunes familles</i>	<i>55</i>
<i>L'accessibilité à des services de base.....</i>	<i>55</i>
3.6 Quatrième orientation : Préparer la vie professionnelle	56
Axes d'intervention.....	57
<i>La formation professionnelle et technique</i>	<i>57</i>
<i>La formation continue et le perfectionnement</i>	<i>57</i>
<i>L'accès à l'emploi.....</i>	<i>58</i>
<i>L'entrepreneuriat des jeunes</i>	<i>58</i>
<i>L'adaptation des lois aux nouvelles formes de travail.....</i>	<i>59</i>
<i>La conciliation de la vie personnelle et familiale avec la vie professionnelle</i>	<i>59</i>

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE JEUNESSE.....	60
4.1 L'organisation actuelle en matière de jeunesse	60
4.2 La mise en œuvre et le suivi de la politique jeunesse	61
ANNEXE I : LES POLITIQUES JEUNESSE À TRAVERS LE MONDE.....	64

.....

Vers une politique jeunesse québécoise

.....

Introduction

INTRODUCTION

La première décision des participants au Sommet du Québec et de la jeunesse porte sur l'engagement du gouvernement d'élaborer, en concertation avec ses partenaires, à l'intérieur d'un an, un projet de politique jeunesse. Cette décision repose sur une vision partagée :

- du bien-fondé et de l'importance d'une politique jeunesse;
- de sa finalité;
- du rôle de l'État.

LE BIEN-FONDÉ ET L'IMPORTANCE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE

Les acteurs internationaux autant que nationaux qui interviennent auprès des jeunes ou qui se préoccupent de leur cheminement s'entendent pour reconnaître l'importance de la présence d'orientations générales qui donnent un sens, une direction, à l'ensemble des mesures destinées aux jeunes.

Les Nations Unies recommandent aux pays membres d'adopter des politiques jeunesse afin de favoriser la cohérence dans les mesures offertes aux jeunes. Au Québec, le premier ministre dans son discours inaugural de 1999, les coprésidents des Chantiers ainsi que le Comité aviseur jeunes du Sommet du Québec et de la jeunesse ont convenu de la nécessité d'aller au-delà des listes d'actions et de dégager une approche globale et intégrée de la jeunesse en vue d'assurer une cohésion des actions de tous les membres de la société et d'entraîner des changements dans les mentalités et dans les comportements.

Dans les deux avis¹ qu'il a émis au cours des travaux préparatoires au Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a formulé des recommandations précises concernant l'adoption d'une politique jeunesse. Dans son avis de septembre 1999, le Conseil considérait *« qu'une vision d'ensemble qui lie et transcende les différents chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse est nécessaire, étant donné l'étroite interdépendance entre les nombreux maux qui affligent les jeunes actuellement »*.

Dans son avis sur la politique jeunesse, le CPJ poursuivait en demandant que le Sommet jette *« les bases d'une nouvelle philosophie valorisant l'accès des jeunes à*

¹ « Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active » et « Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse ».

une citoyenneté pleine et active. Le Conseil permanent de la jeunesse estime, en outre, qu'une politique en matière de jeunesse représente un outil d'intervention privilégié pour relever ce défi collectif ».

Il y a donc lieu que le Québec joigne les rangs de nombreux pays occidentaux et aille dans le sens des recommandations du Sommet, des jeunes et du CPJ en se dotant d'une politique jeunesse.

LA FINALITÉ D'UNE POLITIQUE JEUNESSE

Non seulement les jeunes et les experts nationaux et internationaux en matière de jeunesse plaident-ils en faveur de l'adoption d'une politique jeunesse, mais ils s'entendent aussi sur les grands objectifs qu'elle doit poursuivre. La seule addition ou multiplication de mesures destinées aux jeunes n'assure pas leur efficacité et leur pertinence. Il convient au préalable, en associant l'ensemble des partenaires, de dégager une vision générale des rapports de la société avec sa jeunesse et de définir l'environnement idéal dans lequel cette dernière voudrait, à terme, évoluer. Une politique jeunesse doit permettre de répondre adéquatement aux mutations de la société contemporaine québécoise et de contribuer à sa consolidation démocratique, culturelle et sociale.

Il faut définir des cibles d'actions avec les jeunes eux-mêmes afin de canaliser les efforts sur des priorités convenues capables de matérialiser à moyen et à long terme cette vision. Il importe également de préciser les responsabilités de chacun à cet égard et de déterminer les modalités qui assureront le décloisonnement et la cohérence de leurs actions par rapport à de tels objectifs. Il faudra enfin arrêter puis mettre en place les moyens pour évaluer les progrès accomplis dans le temps.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, les acteurs qui interviennent auprès des jeunes sont unanimes à admettre que tout effort de cette nature doit avoir comme but ultime d'assurer l'environnement, les cultures et les conditions qui permettront l'exercice d'une citoyenneté active des jeunes à l'intérieur de la société.

Le gouvernement ressent la nécessité de réaffirmer cette valeur fondamentale et de la faire partager par l'ensemble de la société dans une perspective à long terme.

Dans son avis de septembre 1999, le CPJ propose qu'« *une politique jeunesse doit viser à assurer une cohérence de l'action gouvernementale envers la jeunesse. Il importe d'agir de façon concrète dès l'adolescence et jusqu'à l'âge adulte pour prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur participation pleine et entière à la société québécoise. L'action gouvernementale doit cesser d'être morcelée. C'est le caractère globalisant d'une telle politique qui aidera les jeunes à intégrer la société civile et à y participer pleinement* ».

De manière générale d'ailleurs, la prémisse autour de laquelle se sont déployés l'ensemble des travaux préparatoires au Sommet est qu'aucune collectivité ne saurait être prospère et équitable sans une pleine et entière participation de sa jeunesse.

La politique jeunesse du Québec devrait en conséquence avoir comme finalité l'avènement d'une société à laquelle les jeunes participeront pleinement.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

L'État a comme mission fondamentale de veiller à l'intérêt général des citoyens et de prendre les moyens pour s'assurer que le développement et l'évolution de la société vont bien dans le sens de cet intérêt général. Parmi les moyens privilégiés qu'il utilise pour exercer cette responsabilité figure l'élaboration de politiques. D'autres outils sont à sa disposition tels des plans d'actions ou des programmes, mais ils sont davantage centrés sur l'action gouvernementale. Une politique vise l'organisation de l'activité publique dans un sens et sur un horizon donnés mais elle représente également fréquemment une invitation lancée à l'ensemble des acteurs de la société civile en vue d'harmoniser leurs interventions et leurs comportements en conséquence afin d'imprimer un mouvement particulier, d'introduire une culture ou de renforcer une valeur.

C'est précisément l'objectif recherché. Au cœur de l'avenir du Québec et au-delà de toutes les statistiques, un enjeu majeur est la place des jeunes au sein de la communauté et leur participation à son développement. Bon nombre de réponses font appel à une organisation plus efficace et cohérente des services publics destinés aux jeunes alors que d'autres dépassent le champ d'action strict du gouvernement et concernent l'ensemble des partenaires de la société civile dans leurs mentalités, leurs habitudes de fonctionnement et leurs valeurs à l'endroit des jeunes.

À cet égard, certains passages du texte de la déclaration commune des coprésidents des Chantiers préparatoires au Sommet portent un message dont pourrait s'inspirer la société tout entière.

Les moins de 30 ans sont déjà rendus plus loin et, quelque part, il faut les rattraper, ne surtout pas les ralentir, ne surtout pas les arrêter. Nous n'y arriverons que si nous nous imprégnons de leur vision et de leurs aspirations et que s'ils sont partie prenante à la construction de la société de demain, voire à l'initiation des changements qui s'imposent.

Avant le « aidez-nous », nous avons beaucoup entendu le « respectez-nous » de la part des jeunes... Nous avons entendu également un « faites-nous une place » qui suppose de traiter les jeunes comme des citoyens à part entière, avec les droits et responsabilités que cela entraîne.

... nous avons tous une obligation de solidarité... Les actions à entreprendre d'urgence dépassent la capacité d'agir de chaque acteur pris isolément, notamment du gouvernement. Il est temps plus que jamais de remettre à l'ordre du jour, pas seulement pour les jeunes mais pour nous tous, cette bonne vieille notion d'intérêt général.

Le rôle du gouvernement dans l'élaboration d'une politique jeunesse touchera donc trois dimensions :

- Assumer le leadership des travaux de réflexion et d'élaboration de la politique en associant tous les acteurs publics et privés, et en premier lieu les jeunes, de manière à ce que tous puissent aisément s'approprier et mettre en pratique ses orientations dans le cadre de leurs responsabilités respectives.
- Proposer une vision générale des rapports de la société avec sa jeunesse et définir l'environnement idéal dans lequel cette dernière voudrait, à terme, évoluer.
- Orienter l'action gouvernementale d'une manière compatible avec cette vision, définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants, proposer des cibles précises et des mécanismes d'évaluation.

.....

Vers une politique jeunesse québécoise

Première partie

.....

Éléments d'information

Chapitre 1

Le contexte de la politique jeunesse

Ce chapitre, de nature plus informative, identifie les éléments contextuels dans lesquels s'inscrira une politique jeunesse. À cet égard, le contexte international permet de jeter un regard sur le mouvement en faveur de la jeunesse et révèle les caractéristiques d'autres politiques jeunesse à travers le monde. Le contexte québécois rappelle les événements qui ont jalonné l'évolution du dossier jeunesse. Un tour d'horizon des attentes exprimées à ce jour par les principaux groupes de jeunes fournit des éléments d'orientation. Finalement, un rappel des consensus issus du Sommet du Québec et de la jeunesse, termine ce chapitre.

1.1 LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Depuis 1985, année internationale de la jeunesse, on assiste, dans les pays occidentaux, à un changement de perception et d'orientation des politiques jeunesse. Ces changements, qui s'accompagnent des questionnements sur le rôle de l'État dans les différentes sphères sociales, affectent les orientations et les contenus de ces politiques.

La prise de conscience de ce nouveau besoin est venue de l'environnement international. En 1995, lors du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un *Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon de l'an 2000 et au-delà*. L'organisme demandait aux gouvernements membres de formuler et d'adopter une politique pour la jeunesse. Le programme signalait les secteurs d'intervention qui devraient y figurer :

- ❑ l'éducation, l'emploi, la faim et la pauvreté, la santé, l'environnement, la toxicomanie, la délinquance juvénile, les activités récréatives, les filles et les jeunes femmes;
- ❑ une participation complète des jeunes dans la vie de la société et dans les processus décisionnels.

L'UNESCO a ajouté la promotion de la paix parmi les contenus à inclure dans une politique jeunesse. Le Conseil de l'Europe cible également la jeunesse pour

promouvoir le développement de la tolérance et l'harmonie entre les différents peuples et les différentes cultures.

D'après les politiques analysées, on peut dégager deux principaux modèles de politique jeunesse dans les pays développés : l'europpéen et l'américain.

Le *modèle européen* conçoit la politique jeunesse comme un ensemble d'interventions coordonnées et concertées de diverses instances responsables, dans les domaines qui conditionnent la vie des jeunes. Le *modèle américain* est sectoriel, plus parcellaire. Il repose sur l'offre de services aux jeunes, services qui relèvent d'autres politiques nationales. Les principales différences entre les deux tendances se situent sur les plans de la coordination, de la concertation, des champs d'intervention et des objectifs poursuivis. Plusieurs pays partagent des éléments des deux modèles².

Parmi les organismes supranationaux, l'Union Européenne (UE) a mis en place une politique jeunesse comportant plusieurs programmes destinés aux jeunes de tous les pays membres. L'application et la gestion de ces programmes relèvent des gouvernements nationaux, régionaux et locaux, en fonction des caractéristiques juridictionnelles et des besoins. Chaque pays de l'UE possède une agence nationale chargée de la mise en pratique des programmes. Ces agences peuvent être régionalisées, comme c'est le cas en Espagne et en Belgique. Au sein des principaux programmes jeunesse de l'UE, on retrouve la présence explicite d'un objectif transversal et prioritaire commun : celui de la promotion d'une idée « européenne » chez les jeunes des différents pays européens. Leur contenu peut se résumer en quatre mots : voyager, bouger, échanger, apprendre.

L'Australie, un pays dont le système politique est issu du parlementarisme britannique, pratique une politique jeunesse « européenne » : globale, concertée, coordonnée et intersectorielle.

Modèles mixtes

Les politiques jeunesse du **gouvernement fédéral canadien et des provinces canadiennes** se situent à mi-chemin entre l'exemple américain et l'exemple européen. Elles partagent, avec l'Europe, la philosophie de consultation des jeunes, des objectifs d'intégration sociale et économique, et la conviction selon laquelle les jeunes sont un « groupe » ou une catégorie sociale, avec des problèmes d'intégration spécifiques, sur lesquels les gouvernements peuvent intervenir de manière efficace. Par contre, du point de vue des contenus, de la nécessaire coordination et concertation interministérielles, elles ressemblent plutôt à l'exemple américain. Il s'agit de programmes faisant partie d'une politique précise, pilotés par un ministère (le plus souvent, celui de l'éducation, de l'emploi ou de la santé). Cette situation s'explique,

² Voir Annexe I.

entre autres, par le partage de compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral administre ses propres programmes de santé, de formation professionnelle, d'emploi, et autres, qui cohabitent, à divers degrés, avec les programmes provinciaux. Dans certains cas et dans certains domaines, des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces aboutissent à la mise en place de programmes « conjoints » mais, dans d'autres secteurs, on observe des dédoublements en matière d'emploi, de formation et de santé, dans les actions visant la jeunesse. Les politiques jeunesse des provinces canadiennes se concentrent sur des programmes d'emploi, de formation professionnelle et de stages en milieu de travail. Elles prévoient aussi des campagnes de prévention en santé. Certaines possèdent des programmes d'entrepreneuriat jeunesse³ et des programmes de coopération et d'échanges internationaux.

Le gouvernement fédéral, outre ses programmes visant l'emploi, la santé et la formation, a un de ses ministères qui prête une attention spéciale aux jeunes et dont le mandat consiste à faire la promotion du Canada et du fédéralisme canadien⁴. Il s'agit de la diffusion, auprès de la clientèle jeune, d'une vision de l'identité canadienne bâtie autour de la valorisation du multiculturalisme, du pluralisme et des différences culturelles. Cela revient à promouvoir à long terme une vision bien précise de la fédération canadienne auprès de la clientèle cible qu'est la jeunesse. L'attachement de l'État aux valeurs démocratiques, aux droits inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés et à la promotion des deux langues officielles fait aussi partie de cette identité politiquement construite. Toutes proportions gardées, les activités incluses dans les programmes jeunesse de Patrimoine Canada ressemblent à celles de l'UE : voyages, échanges, service volontaire, apprentissage des langues officielles.

Principaux constats

L'environnement international et les organismes supranationaux comme les Nations Unies, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont beaucoup favorisé l'émergence de ce nouveau type de politique qui vise à aller au-delà du modèle classique basé sur des activités sportives et culturelles. La complexité des interfaces créées entre le monde du travail, de l'éducation, de la santé et d'autres sphères de l'activité sociale a obligé les gouvernements à se doter de politiques cohérentes et coordonnées pour empêcher le gaspillage de ressources et harmoniser leur efficacité. Il y a un déplacement des préoccupations vers les problèmes d'intégration sociale des jeunes et de la participation de ceux-ci aux affaires publiques.

La culture politique de chaque pays est l'élément de fond qui guide les objectifs privilégiés, traduits en termes de secteurs d'intervention, comme on peut le constater à la lecture de l'Annexe I qui fait état des champs d'intervention retenus par différents

³ Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Ontario.

⁴ Voir le guide Connexion jeunesse 1998-1999 et Stratégie emploi jeunesse.

pays. Les modes organisationnels d'un pays semblent déterminer les modes de concertation.

L'objectif général des politiques jeunesse globales du modèle européen est l'intégration sociale des jeunes, tandis que le modèle américain fonctionne plus selon une logique ponctuelle de résolution des problèmes et de fournisseur de services.

Dans le cas d'une institution supranationale comme l'Union Européenne, l'objectif s'articule autour de la construction d'une nouvelle notion de citoyenneté, déliée des attaches juridiques et nationales et comprise comme un espace social de vie. C'est un objectif à long terme, ce qui explique que la jeunesse est la clientèle privilégiée de cette intervention. L'action porte sur la situation socio-économique des jeunes pour faciliter leur intégration sociale et économique, comme un moyen qui doit déboucher nécessairement sur une intégration culturelle et politique.

En octobre 1998, les Nations Unies ont organisé la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, à Lisbonne, dans le but de faire le suivi du programme mondial adopté en 1995. Sur un total de 185 pays membres, 144 (75 %) avaient formulé une politique nationale pour la jeunesse et 164 (89 %) avaient instauré un mécanisme de coordination; 40 % d'entre eux avaient opté pour un programme d'action pour la jeunesse.

1.2 LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Déjà, en 1983, le *Sommet québécois de la jeunesse : S'unir pour s'en sortir* visait à donner aux jeunes l'occasion de s'exprimer et de discuter de leur capacité d'intervenir dans la société. Organisé par les jeunes des partis politiques, il réunissait quelques milliers de jeunes dans le cadre de sommets régionaux. Environ 2000 propositions émanant de ces sommets ont été acheminées au Sommet national, tenu à Québec en août, qui rassemblait plus de 600 jeunes. Le Sommet a permis de dégager, pour la première fois, les préoccupations des jeunes et a fourni à ces derniers l'occasion de faire valoir leur potentiel et d'exprimer leurs positions et leurs recommandations pour une société à leur mesure.

1983 : Actions pour les jeunes et mise sur pied temporaire du Secrétariat à la jeunesse

Face à la récession de 1982, qui avait frappé durement les jeunes au chapitre de l'emploi (taux de chômage de 23,1 % des 15-24 ans), le gouvernement, en mars 1983, identifie des actions pour les jeunes et met sur pied le Secrétariat à la jeunesse, qui aura pour mandat d'assurer la concertation requise ainsi que le suivi des actions. Quatre ministères sont interpellés :

- ❑ *Le ministère de l'Éducation* – pour qu'il réalise son plan d'action visant le maintien des étudiants à l'école, le retour aux études des décrocheurs et, en collaboration avec le Secrétariat à la science et à la technologie, le développement de l'enseignement dans les secteurs d'avenir;
- ❑ *Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu* – pour implanter un programme de formation en industrie, faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) et à Chantier-Québec, assouplir les critères d'admissibilité au programme de retour au travail (PRÊT) et augmenter la participation des jeunes dans les programmes de création d'emplois temporaires des ministères (PCET), créer un programme action jeunes volontaires et implanter un module jeunesse dans chaque Centre Travail-Québec;
- ❑ *Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche* – pour accentuer son soutien au Mouvement québécois des chantiers et faciliter l'accès des jeunes aux programmes de voyages-échanges;
- ❑ *Le ministère des Affaires sociales* – pour accroître son appui aux maisons de jeunes et aux organismes communautaires jeunesse, accentuer les services aux jeunes dans les CLSC, mettre sur pied des actions préventives, particulièrement auprès des jeunes aux prises avec des problèmes de délinquance juvénile.

1985 : Année internationale de la jeunesse

Les trois pôles autour desquels s'est articulé le plan d'action du Québec pour souligner l'Année internationale de la jeunesse, inscrite sous la thématique PAIX, PARTICIPATION, DÉVELOPPEMENT, sont :

- ❑ une année qui doit appartenir aux jeunes – ils doivent être les penseurs, les artisans et les acteurs;
- ❑ des interventions qui doivent dépasser l'événement pour viser davantage l'élaboration de solutions à long terme – il devait rester, au terme de cette année, des services mieux adaptés et des cadres de référence tangibles pour les jeunes;
- ❑ la base d'une démarche en vue de la responsabilisation de tous les partenaires pour l'insertion des jeunes à la société québécoise.

Concrètement, l'Année internationale de la jeunesse a suscité une gamme d'activités à caractère local, national et international, entreprises par les jeunes eux-mêmes, comme en témoignent les quelque 700 projets du milieu subventionnés par le Secrétariat à la jeunesse (budget de 9,0 M\$ sur deux ans).

Cette Année internationale de la jeunesse aura aussi permis la tenue de symposiums sur les jeunes et l'emploi : *Changeons le mode d'emploi* (automne 1984 — mai 1985) qui ont réuni, pour la première fois, à une même table, et ce, dans 11 villes du Québec, des jeunes et des représentants des milieux municipal, scolaire, patronal et syndical. Dans la foulée de ces symposiums, plusieurs projets mobilisateurs et structurants ont été élaborés dans ces milieux et des comités de suivi ont été mis en place.

La création, en 1988, du **Conseil permanent de la jeunesse** a constitué une réponse à la demande des jeunes, formulée à l'occasion du Sommet québécois de la jeunesse, d'avoir au gouvernement un porte-parole indépendant et permanent. Depuis sa création, le Conseil a publié une centaine d'avis sur des sujets tels que l'exode des jeunes vers les centres urbains, l'emploi, le décrochage scolaire, le suicide, l'éducation, la pauvreté, la délinquance et l'aide sociale.

Le **Secrétariat à la jeunesse** est devenu cette même année une structure permanente avec des mandats de recherche et d'analyse, de coordination et de conseil auprès des ministères et des organismes à l'égard des dossiers jeunesse.

Les Audiences publiques sur la jeunesse organisées par le Conseil permanent de la jeunesse (1989)

Ces audiences se sont déroulées au printemps de 1989 et ont donné lieu au rapport *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*. Dans sa lettre de transmission du document au ministre responsable de la jeunesse, la présidente du CPJ disait :

Pour notre génération, les années 1980 auront été principalement caractérisées par l'accroissement de la dépendance des jeunes : dépendance grandissante envers l'État et ses programmes de même que dépendance accrue envers la famille.

Et elle poursuivait :

le rapport... démontre également qu'en dépit des difficultés qu'ils connaissent, les jeunes font toujours preuve de dynamisme. Ils ou elles ont toujours la volonté ferme de prendre leur place dans la société et d'investir dans l'avenir. Au tournant de cette décennie, ils veulent désormais assumer cette place et cet investissement sous le signe de l'autonomie.

Si l'emploi et les conditions socio-économiques des jeunes étaient les enjeux déterminants des événements précédents, les audiences en ont ajouté d'autres en soulevant les préoccupations des jeunes à l'égard des questions sociales, de santé et de développement local et régional.

La Commission jeunesse sur l'avenir du Québec

En 1995, la Commission jeunesse sur l'avenir du Québec a rencontré plus de 5 000 jeunes, dans 25 villes du Québec, avec pour mandat de consulter la jeunesse québécoise et de susciter un débat sur l'avenir du Québec.

Les recommandations qu'elle a formulées s'articulaient autour de quatre axes :

- ❑ repenser le rôle et le fonctionnement de l'État;
- ❑ réformer le système d'éducation;
- ❑ élargir l'accès au marché du travail;
- ❑ se doter des outils démocratiques nécessaires à un nouveau contrat social.

Le Sommet sur l'économie et l'emploi — Chantier économie sociale et création du Fonds de lutte contre la pauvreté (29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1996)

Lors de ce Sommet ont notamment été abordées les questions de l'équité fiscale et du poids de la dette pour les générations futures. Les commissaires ont souligné le fait que les citoyens rencontrés ont souvent réclamé l'adoption d'une politique d'équité intergénérationnelle.

Le Plan d'action jeunesse 1998-2001

Ce premier plan d'action gouvernemental en matière de jeunesse a identifié 14 priorités dans les 3 chantiers que sont l'emploi, l'éducation et le mieux-être. Traduites dans quelque 70 mesures ou « coups de pouce additionnels » pour favoriser une insertion sociale et professionnelle plus harmonieuse des jeunes, elles représentent un investissement de plus de 400,0 M\$ qui s'ajoutent aux crédits consentis à des mesures et à des programmes principalement destinés aux jeunes.

On peut donc constater, à partir de ce bref survol depuis 1983, que les interventions du gouvernement du Québec en matière de jeunesse ont touché plusieurs sphères d'activité allant des programmes variés et structurants (prêts étudiants, aide à des organismes jeunesse) à des mesures plus ponctuelles.

Tel que l'exprimait le premier ministre du Québec, ces initiatives ont posé les premiers jalons vers une véritable politique jeunesse plus vaste que le Plan d'action jeunesse (propos du premier ministre Lucien Bouchard dans la brochure du *Plan d'action jeunesse 1998-2001*) :

Le gouvernement du Québec rend donc public un plan d'action jeunesse qui se veut un contrat entre la société québécoise et la génération montante. Il s'agit d'un premier pas vers une politique jeunesse plus vaste qui concerne le Québec tout entier et qu'il faut élaborer avec les jeunes.

Peu de temps après, le premier ministre convoquait un Sommet du Québec et de la jeunesse pour février 2000, afin de franchir cette autre étape.

1.3 UN RAPPEL DES ATTENTES DES JEUNES

Les attentes des jeunes

Plusieurs groupes ont à maintes reprises fait état de leurs attentes envers une telle politique, particulièrement le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Leurs propositions quant au contenu d'une éventuelle politique jeunesse sont largement inspirées du modèle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont les grands traits ont été abordés au point précédent.

- ❖ Ainsi, en 1990⁵, le **Conseil permanent de la jeunesse (CPJ)** mettait de l'avant l'idée d'un nouveau contrat social qui devait désormais lier la société québécoise et sa jeunesse, puisque la décennie 1980 avait remis en cause le contrat précédent avec la crise économique qui avait ébranlé les acquis de la Révolution tranquille et spécialement touché les jeunes. Le CPJ jugeait essentiel qu'une politique d'ensemble en matière de jeunesse soit élaborée par le gouvernement du Québec. Il la voyait comme un outil de promotion pour les jeunes Québécois. Pour le CPJ, cette politique devait : permettre un meilleur accès à la richesse collective du Québec; privilégier la justice sociale et l'équité entre tous les membres de la société; consacrer le statut d'adulte autonome dès l'âge de 18 ans et reconnaître les particularités des différentes régions du Québec.

Les priorités identifiées par le CPJ allaient dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, de leur insertion professionnelle et sociale, et des services qui leur sont offerts. Le CPJ évoquait le besoin d'une reconnaissance des organismes communautaires et la nécessité d'un véritable partenariat entre l'État et les organisations contribuant à l'amélioration de la situation des jeunes.

Faisant suite à l'avis sur la pauvreté des jeunes de 1993 intitulé *Dites à tout le monde qu'on existe*, le CPJ publiait, en 1996⁶, un nouvel avis dans lequel il plaidait en faveur de la mise en place, par le gouvernement du Québec, d'une véritable politique jeunesse.

Le manque de coordination des mesures et des programmes destinés à la jeunesse justifiait pour lui l'intérêt et l'urgence d'une politique jeunesse. Pour assumer la coordination et la mise en œuvre de la nouvelle politique, il suggérait de modifier

⁵ Conseil permanent de la jeunesse, *Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse : « Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc »*, 1990.

⁶ Conseil permanent de la jeunesse. *Parce qu'on existe ! L'urgence d'une politique jeunesse*. Avis, 1996.

les rôles et les mandats du Secrétariat à la jeunesse et du Conseil permanent de la jeunesse dans ce sens.

Plus récemment, le CPJ⁷ concluait à la nécessité d'une vision jeunesse dont l'État devait assumer le leadership afin d'assurer une cohérence entre toutes les interventions des partenaires de la société civile. Parce que l'accès à une citoyenneté pleine et active passe par une plus grande présence des jeunes dans les instances décisionnelles et les lieux de travail, un sérieux coup de barre devait s'opérer pour changer les mentalités et les manières de faire. Cette cohérence dans les actions doit correspondre à l'horizon jeunesse, soit de l'adolescence jusqu'à l'âge adulte, pour prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur participation pleine et entière à la société québécoise.

À cet égard, le CPJ⁸ considère le *Plan d'action jeunesse 1998-2001* du gouvernement du Québec comme un premier pas vers une action gouvernementale concertée en matière de jeunesse et y voit même certaines composantes d'une politique jeunesse, dont plusieurs éléments originaux. Les forums jeunesse régionaux, véritables organes de consultation et de suivi agissant en partenariat avec les conseils régionaux de développement, ressortent comme des facteurs de réussite d'une politique.

Depuis au moins une décennie, le CPJ réclame un nouveau contrat social entre la société québécoise et sa jeunesse. Au fil des années, il a affirmé la nécessité d'une politique jeunesse, mais c'est dans son plus récent avis de février 2000⁹ qu'il présente une proposition de contenu. Dans ce document, le CPJ indique ce que la politique jeunesse devrait avoir comme caractéristiques :

- une politique globale (action intersectorielle ou horizontale);
- une politique coordonnée (mécanisme de coordination intersectorielle);
- une politique concertée (participation des jeunes et des principaux intervenants qui œuvrent auprès d'eux);
- une souplesse législative et réglementaire (harmoniser les lois et les règlements avec la mission et les orientations d'une politique en faveur des jeunes);
- une politique qui dépasse l'action gouvernementale (inscription des actions des partenaires socio-économiques dans la mission et les orientations de la politique jeunesse).

⁷ Conseil permanent de la jeunesse. *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*. Avis, 1999.

⁸ Conseil permanent de la jeunesse. *Le Conseil permanent de la jeunesse réagit au Plan d'action jeunesse*. Communiqué, 18 juin 1998.

⁹ Conseil permanent de la jeunesse. *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*. Avis, février 2000.

Le CPJ cible sept orientations (thèmes) :

- la citoyenneté; une meilleure équité entre générations; le système éducatif; l'emploi; la lutte à l'exclusion; la famille; le développement régional.

Le CPJ conclut en faisant trois recommandations :

- le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un processus qui mènera à l'élaboration d'une politique jeunesse globale, concertée et coordonnée, faisant preuve de souplesse sur les plans législatif et réglementaire;
- le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au gouvernement du Québec que la politique jeunesse puisse dépasser l'action purement gouvernementale afin que les partenaires socio-économiques adhèrent, eux aussi, à un projet de société axé sur une citoyenneté pleine et active des jeunes. Les principaux éléments de ce nouveau contrat avec la jeunesse devront, de l'avis du CPJ, être clairement définis dans la mission et les orientations d'une telle politique;
- le Conseil recommande au gouvernement du Québec qu'une politique jeunesse devienne le principal mécanisme de suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse.

- ❖ En 1997¹⁰, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) recommandait :

Que dans le cadre de son plan d'action national, le gouvernement du Québec adopte une véritable politique globale en matière de jeunesse, qui comprendrait une série de mesures actives d'insertion des jeunes au marché de l'emploi...

La FEUQ y donne une définition de ce qu'est une politique jeunesse :

Une politique jeunesse est une déclaration politique non partisane, orientée vers les besoins de la jeunesse. Elle reflète la volonté du gouvernement en place de fixer dans un texte le fait que la jeunesse constitue une priorité nationale. Cette politique est en vérité une déclaration dans laquelle la jeunesse, par le biais de ses législateurs, définit ses besoins et les programmes qui devront être mis en place, regroupés ou modifiés pour satisfaire les priorités qu'elle s'est fixées.

¹⁰ Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). *Pour une politique jeunesse québécoise*, 4 septembre 1997.

La FEUQ se réfère à la proposition des Nations Unies de 1995 pour identifier les secteurs prioritaires à inclure dans une éventuelle politique jeunesse, à savoir :

- éducation et formation professionnelle;
- emploi et jeunesse;
- santé et population;
- pauvreté;
- implication et participation de la jeunesse;
- arts, sports et loisirs;
- citoyenneté et civisme;
- abus de drogues;
- délinquance juvénile.

Mentionnons que la FEUQ a rejoint les rangs de la Coalition jeunesse afin de défendre une plate-forme commune de revendications dans le cadre du Sommet.

- ❖ La coalition **Concertation Jeunesse**, regroupant plus de 20 associations de jeunes, lors d'une réunion tenue le 30 janvier 2000, a soumis à ses membres un texte intitulé : *Déclaration commune de Concertation Jeunesse : Halte à la précarité et l'exclusion ! Pour la participation des jeunes à la société québécoise*. Ce regroupement s'est formé à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse. La déclaration consiste en une plate-forme de revendications communes en vue du Sommet, laquelle fait une large part aux demandes sociales. Elle comporte les thèmes suivants : le revenu, l'éducation, l'emploi, les parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle, le soutien aux familles, l'engagement des jeunes et la citoyenneté, le financement des organismes communautaires et, enfin, l'environnement.
- ❖ Dans un dossier publié¹¹ en préparation du Sommet, le groupe **Force jeunesse** désignait quatre dossiers pouvant animer une politique :
 - la conciliation travail-famille;
 - la formation des jeunes décrocheurs;
 - les jeunes non syndiqués;
 - la fonction publique et les jeunes.

1.4 LES CONSENSUS ISSUS DU SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE

Les participants au Sommet, ont convenu de la nécessité de définir un projet de politique jeunesse qui visera, à moyen et à long terme, à établir les grandes orientations jeunesse et à coordonner les actions des intervenants en cohérence avec elles. Ils ont confirmé que l'éducation, l'emploi, la lutte contre l'exclusion, l'exercice de la citoyenneté par les jeunes ainsi que le développement durable compteront parmi

¹¹ Bérubé, Nicolas. *Sommet de la jeunesse. Les quatre points à défendre*. Voir, 13 au 19 janvier 2000, Rubrique Jeunesse, Montréal.

les balises de ce projet de politique et que sa mise en œuvre se fera dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec. Ce projet sera élaboré en concertation avec les groupes jeunes, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires. Il devra être adopté d'ici la fin de février 2001.

Les huit priorités du Sommet constituent également des pistes importantes pouvant influencer le contenu du projet. Ces priorités sont les suivantes :

- ❑ placer l'éducation au cœur des priorités collectives;
- ❑ favoriser la pleine et entière participation de tous les jeunes à la vie en société;
- ❑ voir à la préparation à la vie et à l'emploi, permettant à tous les jeunes de s'intégrer pleinement à la société;
- ❑ développer une approche préventive et en mesurer les impacts;
- ❑ la poursuite de la lutte contre l'exclusion et contre la discrimination;
- ❑ la promotion continue de l'équité entre les générations;
- ❑ la promotion de l'ouverture sur le monde;
- ❑ garantir un développement durable et un accès à un environnement de qualité pour le Québec d'aujourd'hui et les générations futures.

Le Comité consultatif sur la politique jeunesse

Afin de donner la parole aux jeunes, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, responsable de l'élaboration de la politique jeunesse, M. François Legault, a mis sur pied un comité consultatif sur la politique jeunesse, représentatif des groupes qui ont contribué plus étroitement aux travaux du Sommet. Tel que l'exprimait le ministre, ces membres seront associés aux travaux en étant consultés tout au long de l'élaboration du projet de la politique. Cela permettra de s'assurer que chacune des étapes charnières de cette opération ainsi que les orientations soient bien comprises par l'ensemble des groupes directement concernés et qu'elles reflètent les attentes des jeunes.

Le présent document a donc été soumis au Comité consultatif pour avis et commentaires avant d'enclencher le processus de consultation. Les orientations, les pistes et les priorités énoncées au chapitre 3 pourront être enrichies et précisées par les commentaires recueillis auprès des jeunes et des différents acteurs de la société québécoise. Les résultats de cet exercice permettront de compléter la préparation du projet de politique jeunesse.

Chapitre 2

Les jeunes et la société québécoise

Ce chapitre cherchera à situer les jeunes dans la société québécoise : de qui parle-t-on lorsqu'il est question des jeunes? Il présentera d'une façon statistique un bref portrait des jeunes qui, sans être exhaustif, proposera une illustration de ce groupe d'âge par quelques chiffres. Enfin, il posera quelques constats visant à cerner ce qui caractérise les jeunes au Québec.

2.1 DE QUI PARLE-T-ON LORSQU'IL EST QUESTION DES JEUNES?

Cette question concerne les limites d'âge qui situent la jeunesse. S'agit-il des 15-29 ans? Les 30-35 ans sont-ils des jeunes? L'histoire nous montre que la délimitation des âges de la vie, en particulier en ce qui a trait à cette période entre l'adolescence et l'âge adulte, a toujours varié d'une époque à une autre et d'une société à l'autre. Ces variations sont elles-mêmes le résultat de changements sociaux importants ou du rapport qui s'établit entre les groupes d'âge dans une société donnée.

En 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, l'Assemblée générale des Nations Unies avait défini les jeunes comme étant « *toute personne dont l'âge se situe entre 15 et 24 ans et cela, sans préjudice d'autres définitions des États membres* ». Cependant, la même résolution reconnaît qu'il s'agit d'une définition arbitraire mais utile à des fins statistiques, car le terme et le sens du mot « jeune » sont compris de façon différente selon les cultures et les pays, d'autant plus qu'ils changent aussi en raison des fluctuations politiques, historiques, économiques et socioculturelles.

Au Québec, le Sommet du Québec et de la jeunesse ciblait le « *groupe d'âge des 15-29 ans* », c'est-à-dire le même que celui retenu pour le *Plan d'action jeunesse 1998-2001* du gouvernement du Québec.

Plusieurs ministères du gouvernement du Québec offrent des programmes aux jeunes dont les critères d'admissibilité concernant l'âge sont très variables : par exemple, ceux proposés aux étudiants pour le placement étudiant commencent à 14 ans, les Carrefours jeunesse-emploi couvrent une clientèle de 16-35 ans et certains programmes de la relève agricole peuvent aller jusqu'à 40 ans.

Les organisations politiques québécoises, comme les commissions jeunesse des partis politiques, fixent la limite maximale de la jeunesse à 30 ans.

Pour le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), les jeunes, ce sont les 15-29 ans. Le CPJ souligne également un critère plus sociologique dans sa définition des jeunes : *« ce découpage, établi de façon arbitraire, reflète tout de même une réalité certaine. En effet, de 15 à 29 ans, les personnes s'engagent dans un continuum qui, au départ, est caractérisé par un large état de dépendance envers les parents, l'école, etc., qui se transforme progressivement ou brusquement, pour aboutir à une plus ou moins grande autonomie »*.

L'Observatoire sur les jeunes et l'INRS-Culture et Société reconnaissent que les 15-29 ans représentent bien la réalité de la jeunesse québécoise. Ils considèrent comme arbitraire de fixer les limites d'âge de la jeunesse, même s'il y a des raisons pratiques (information, recherche, données statistiques). L'Observatoire offre aussi un portrait plus sociologique de la jeunesse comme un processus de passage vers la vie adulte, comme un acteur de changement, comme *« baromètre de la société, comme lieu de construction des catégories sociales »*.

Un survol rapide sur les **définitions jeunesse dans d'autres pays** permet de constater qu'il n'y a pas de consensus autour des âges que délimitent les frontières de la jeunesse. À titre d'exemple, en Angleterre, sont jeunes les 16-25 ans; en Suisse, les 12-30 ans; en Australie, les 15-24 ans; en Californie, les 12-25 ans; en Catalogne, les 15-29 ans; au Maroc, les 15-34 ans; au Mexique, les 18-35 ans; en Uruguay, les 18-24 ans; en Malaisie, les 15-40 ans; au Mozambique, les 14-35 ans.

La jeunesse est souvent définie par la sociologie en tant que phase de socialisation et de transition vers l'âge adulte. Elle y est valorisée en tant que **phase centrale et stratégique dans le contexte du cours de la vie**. Les jeunes façonnent leur future position d'adultes par le biais d'un processus de développement personnel plus individuel, plutôt que de se contenter de suivre les itinéraires prédéfinis par leurs origines sociales. De ce point de vue, la jeunesse est une phase de vie décisive, une période de choix et de décisions essentielles durant laquelle sont acquises les principales compétences et qualifications sociales. D'un point de vue sociologique, la remarque du CPJ est donc tout à fait pertinente, car les transitions vers l'âge adulte ne sont pas déterminées par les seules normes légales, mais également par les conditions et les pratiques sociales en vigueur dans chaque société.

La nature changeante de la jeunesse moderne génère des implications majeures pour les politiques jeunesse. Aujourd'hui, celles-ci ne peuvent être efficaces que si elles apportent un soutien prolongé au développement individuel; si elles facilitent et inspirent les choix individuels, au lieu de tenter carrément de les discipliner; si elles sensibilisent à l'apprentissage, au lieu d'imposer des connaissances standards, par le biais de méthodes standards.

Le projet de la politique jeunesse du Québec s'adressera principalement au groupe d'âge des 15-29 ans, c'est-à-dire la même clientèle que celle du Sommet et du CPJ. Cependant, comme elle est centrée sur des orientations et sur des axes d'intervention plutôt que sur des mesures ou des programmes, elle ne sera pas fermée à des sujets qui concernent des jeunes n'appartenant pas à ce groupe d'âge et elle devra permettre de diriger les actions en faveur de toute la jeunesse. Ainsi pourront être traitées dans la politique des questions qui, tout en étant étroitement liées à ses objectifs, peuvent concerner les adolescents 12-14 ans par exemple, ou les 30-35 ans pour d'autres thèmes.

2.2 UN BREF PORTRAIT DES JEUNES

Sous l'angle de la démographie

Au Québec, 1 personne sur 5 est actuellement âgée entre 15 et 29 ans, ce qui correspond à environ 1,5 million de jeunes.

- Parmi ceux-ci :
 - on compte un peu plus de garçons que de filles;
 - on compte autant de jeunes de 15 à 19 ans que de jeunes de 20 à 24 et de 25 à 29 ans.
- Les jeunes vivent surtout dans les grands centres :
 - plus de la moitié de ces jeunes (51,5 %) vivent dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Québec.
- Une jeunesse de plus en plus diversifiée :
 - 1 jeune sur 4 est d'origine autre que britannique, canadienne, française ou autochtone;
 - 8 % des 15-24 ans font partie des minorités visibles;
 - 1 Québécois sur 13 fait partie des minorités visibles, la projection au Canada pour 2016 est de 1 sur 5¹².
- Un poids démographique en baisse¹³ :
 - les 15-29 ans représentaient 29 % de la population québécoise en 1981. Cette proportion s'établit à 20 % en 1998. Selon les prévisions, le poids démographique des 15-29 ans se situera entre 15 % et 17 % en 2041;

¹² Gouvernement du Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1999.

¹³ Ces données proviennent de l'Institut de la statistique du Québec

- l'âge médian de la population est passé de 21 ans en 1901 à 26 en 1971, et à 36 en 1996. Selon les prévisions, il atteindra 47 ans en 2041.

Sous l'angle de la formation

Plus de 4 jeunes Québécois sur 10 étaient aux études en 1996, ce qui représente quelque 649 000 jeunes.

Plus précisément :

- ❑ 6 sur 10 ont de 15 à 19 ans;
- ❑ 3 sur 10 ont de 20 à 24 ans;
- ❑ 1 sur 10 a de 25 à 29 ans.

Parmi ces étudiants :

- ❑ 4 sur 10 sont au secondaire;
- ❑ un peu plus de 3 sur 10 sont au collégial;
- ❑ un peu plus de 2 sur 10 sont à l'université;
- ❑ la proportion de personnes sortant de l'enseignement sans diplôme est passée de 43 % en 1975, presque 1 personne sur 2, à 20 % en 1985-1986, soit 1 personne sur 5, à 16,9 % en 1996-1997, soit 1 personne sur 6;
- ❑ le décrochage ou abandon scolaire est le fait de 33,8 % des sortants du secondaire en 1997-1998; cette proportion est en légère hausse depuis 1985-1986 et elle est le fait des jeunes hommes plutôt que des jeunes filles.

Sous l'angle du marché du travail

Sur le marché du travail, 2 jeunes sur 3 sont actifs¹⁴, soit environ 980 000 jeunes. De ce nombre, 87,3 % occupent un emploi et 12,7 % sont en chômage.

- ❑ Parmi les quelque 87,3 % (855 100 jeunes) qui ont un emploi :
 - les plus jeunes qui sont donc plus nombreux à être aux études occupent un emploi à temps partiel, généralement dans les secteurs du commerce et des services;
 - les plus âgés sont plus nombreux à travailler et à occuper un emploi à temps plein;
 - les plus scolarisés détiennent un emploi en plus grand nombre et cet emploi est de qualité supérieure.

¹⁴ Enquête sur la population active, 1999.

- ❑ Parmi les quelque 12,7 % (124 800 jeunes) qui sont en chômage :
 - 44 600 ont entre 15 et 19 ans;
 - 47 200 ont entre 20 et 24 ans;
 - 33 000 ont entre 25 et 29 ans;
 - 66 100 ont un diplôme d'études secondaires ou moins;
 - 50 400 sont titulaires d'un diplôme d'études post-secondaires;
 - 8 300 sont titulaires d'un diplôme universitaire ou plus.

Les jeunes Québécois issus des minorités visibles connaissent des taux de chômage de 28,8 % contre 18,4 % pour l'ensemble de leur classe d'âge¹⁵.

- ❑ Les 15-29 ans sont plus touchés par le chômage (12,9 % en 1999) que les personnes des autres catégories d'âge et ils sont plus sensibles aux cycles économiques.
- ❑ Pour l'ensemble de la population, l'emploi salarié à temps plein passe de 83,3 % en 1976 à 70,7 % en 1995, alors que toutes les autres formes de travail atypique ont augmenté.

La famille et les jeunes¹⁶

- ❑ 27,4 % de l'ensemble des jeunes, soit 409 445, vivent en couple ou sont parents uniques (familles monoparentales).
- ❑ Le taux de grossesses précoces pour le groupe des 18 ans et moins a connu une hausse de 57 % de 1980 à 1992, passant de 12,6 à 19,8 pour 1 000 adolescentes. Il semble y avoir stabilisation du phénomène depuis 1992. En 1997, ce sont près de 3 800 adolescentes de moins de 18 ans qui sont devenues enceintes.
- ❑ Les jeunes familles avec ou sans enfants (un des deux membres a moins de 30 ans) sont au nombre de 280 000, soit 14,3 % de l'ensemble des familles au Québec; 165 000 de ces jeunes familles ont un enfant.

¹⁵ Gouvernement du Québec, *Les minorités visibles au Québec : recensement 1996*, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, août 1999.

¹⁶ Données fournies par le ministère de la Famille et de l'Enfance.

Les modalités de vie¹⁷

Depuis les années 1970, les données démographiques montrent d'importantes transformations dans les modalités de vie des jeunes.

- ❑ Les jeunes vivent de plus en plus longtemps dans le foyer familial. Les changements sont plus prononcés chez les 25-29 ans, 16,8 % en 1981 et 24,5 % en 1996, suivis des 20-24 ans (47 % en 1981 et 54,9 % en 1996).
- ❑ Une entrée plus tardive dans la vie familiale. Les données de l'Institut de la statistique du Québec indiquent que l'âge moyen de la maternité est de 28,17 ans en 1996. Entre 1987 et 1997, la proportion des jeunes femmes dans la trentaine qui donnent naissance à un premier enfant est passée de 17,7 % à 28,3 %.
- ❑ Le prolongement de la fréquentation scolaire chez les jeunes en général se remarque particulièrement chez les jeunes filles aux niveaux collégial et universitaire.
- ❑ Une pratique courante et croissante : le cumul travail-études. Selon certaines études, c'est au collégial que la hausse semble la plus marquante, passant de 52 % à 70 % de 1988 à 1993 (Roberge, 1997). À l'université, le taux peut représenter 50,3 % des étudiants et l'horaire travail-études peut totaliser en moyenne 48 heures par semaine (Sales, 1996).

Sous l'angle de la sécurité du revenu

En janvier 2000, 94 195 jeunes de 18 à 29 ans tirent leur subsistance de la sécurité du revenu, comparativement à 102 000 en juin 1999.

- ❑ De ce nombre :
 - près de 40 000 sont âgés entre 20 et 24 ans;
 - près de 42 000 sont âgés entre 25 et 29 ans.

Sous l'angle du bien-être¹⁸ : de nombreux jeunes marqués par la détresse psychologique

Plus de 9 jeunes sur 10 âgés de 15 à 24 ans se déclarent en bonne santé physique et plus de 7 sur 10 se disent en bonne forme psychologique. L'Enquête Santé-Québec et d'autres études révèlent toutefois que :

¹⁷ Données tirées de Statistique Canada par INRS-Culture et société « Les jeunes et la culture », novembre 1999

¹⁸ Les données concernent surtout les 15-24 ans et sont tirées de l'Enquête Santé-Québec, publiée en 1998, et d'autres études ou enquêtes réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- ❑ Les accidents routiers et les suicides demeurent les deux causes principales de décès chez les jeunes. Depuis 1992, le suicide est devenu la première cause de décès chez les 15-29 ans au Québec. En 1996, il était responsable de 34,9 % des décès chez les jeunes (365 suicides) et était majoritairement le fait des jeunes hommes. Les accidents de la route comptaient pour 25 % des décès chez les jeunes.
- ❑ 1 jeune sur 5 présente un niveau élevé de détresse psychologique. Cette situation touche deux fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes.
- ❑ Près de 1 jeune sur 4 dit consommer de la drogue.
- ❑ 4 jeunes sur 5 (des 15-20 ans) consomment de l'alcool et, parmi eux, 1 garçon sur 10 (des 15-29 ans) avoue prendre plus de 14 consommations par semaine, alors que cette proportion est de 3 sur 100 chez les filles.
- ❑ En ce qui concerne la santé physique¹⁹ :
 - le pourcentage de personnes actives physiquement est de 42 % chez les 15-19 ans, de 27 % chez les 20-24 ans et de 20 % chez les 25-44 ans;
 - la santé physique des étudiants du secondaire s'est détériorée entre 1991 et 1996;
 - de 1987 à 1993, la proportion des jeunes de 15 à 19 ans aux prises avec un excès de poids est passée de 11 % à 18 %, soit une augmentation de 68 %.
- ❑ Environ 127 000 jeunes, âgés entre 15 et 34 ans, voient leurs activités limitées en raison d'un handicap²⁰. Ces handicaps peuvent être de différentes natures (agilité, vue, ouïe, etc.) et de différents degrés (léger, lourd, etc.). À ce chiffre s'ajoutent les jeunes qui ont une déficience intellectuelle (61 500). Au total, environ 9 % de l'ensemble des 15-34 ans ont un handicap.

D'autres informations fournissent également des éléments au portrait statistique de la jeunesse et sont disponibles dans les documents préparés pour le Sommet du Québec et de la jeunesse²¹.

¹⁹ *Les jeunes et l'activité physique*, étude de Kino-Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998.

²⁰ *Projection de population*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995; *Calcul des estimations*, Office des personnes handicapées du Québec, 2000

²¹ *Document de travail*, août 1999, *Faits et chiffres*, 1999 et *Document d'information*, février 2000, Sommet du Québec et de la jeunesse

2.3 QUELQUES CONSTATS À PROPOS DES JEUNES

Connaître les jeunes, c'est se placer au cœur de la vie en société, de ses institutions, de ses tendances, de ses tiraillements, de ses valeurs, de ses projets. C'est aussi considérer les jeunes non pas comme des membres passifs de la vie en société mais comme à l'avant-garde des actions qui engagent l'avenir et contribuent à modifier l'espace.

- Jeunes et société : la pertinence du champ d'étude, INRS-Culture et Société.

Une jeunesse de plus en plus minoritaire dans la société

Ce constat démographique est déjà le résultat d'une longue évolution. Cette tendance, selon les prévisions, ne fera que s'accroître au cours des prochaines années. Déjà, entre 1981 et 1998, le poids démographique des 15-29 ans est passé de 29 % à 20 %. Groupe démographique minoritaire, les jeunes auront aussi de plus en plus de mal à faire entendre leur voix, à diffuser leurs valeurs et, plus simplement, à peser sur les décisions et à influencer les orientations de la société dans son ensemble.

À travers cette baisse démographique de la population, ce qui est en jeu c'est la vitalité de notre société à long terme, sa faculté d'adaptation aux valeurs émergentes, sa capacité à entretenir et à renouveler son dynamisme.

Une société démographique vieillissante pourrait bien le devenir davantage sur les plans psychologique, social, politique, culturel et moral. Et si, en plus de cela, on demande à la génération montante de ne pas faire de vagues, de rester tranquille, de survivre chacun dans son coin, on s'enfermera complètement dans le cercle vicieux de l'impuissance.

- Jacques Grand'Maison, Collectif, les enjeux des clauses orphelins, Les Intouchables, 1999, 149 p. (p. 31).

Les jeunes comme acteurs de changement

Les jeunes sont de plus en plus scolarisés et, fait marquant dans notre société, les filles le sont autant et parfois même davantage que les garçons. Cette jeunesse de mieux en mieux formée et de plus en plus instruite permet au Québec de briguer sa place dans les sociétés du savoir.

Les jeunes sont des acteurs du changement en ce qui concerne le savoir; ils le sont aussi par leur créativité culturelle et artistique. Branchés sur les nouveaux courants culturels et les valeurs en émergence, ils constituent une force vitale et irremplaçable de la culture québécoise et de son rayonnement dans le monde.

Les jeunes comme porteurs de l'innovation

Dans une économie mondiale où les changements se font de plus en plus rapidement, où de nouveaux secteurs d'activité s'ouvrent de façon continue, les jeunes, par leur curiosité, leur créativité et leur goût du risque apprivoisent ces innovations beaucoup plus rapidement que les groupes plus âgés. Dans certains domaines d'activité, ils sont même omniprésents, comme dans celui des nouvelles technologies de l'information et des communications, et dans d'autres comme celui des biotechnologies, ils représentent souvent une force indispensable.

Des formes d'emploi qui évoluent

Depuis le milieu des années 1970, le marché du travail est marqué par deux phénomènes : le recul de l'emploi salarié à temps plein et la croissance des formes de travail atypique, notamment le travail à temps partiel et le travail autonome. Entre 1989 et 1998²², l'emploi à temps partiel a crû de 23 % et le travail autonome de 31 %. Les jeunes sont particulièrement affectés par ces changements qui se traduisent chez eux par un sentiment de précarité à l'égard de l'emploi ou d'une qualité d'emploi qui ne répond pas à leurs attentes ou à leur qualification.

L'engagement social et politique des jeunes

Il est un préjugé qui se maintient avec force à l'endroit des jeunes, celui de leur non-engagement dans la vie institutionnelle de la société. En fait, les jeunes participent de façon très active, mais dans leurs milieux et selon leurs valeurs. Les jeunes Québécois se sont tissé un réseau de plus de 1 500 organismes de représentation et de services dans toutes les sphères d'activité; on les retrouve cependant en très petit nombre dans les postes stratégiques, dans les lieux décisionnels ou institutionnels traditionnels.

La jeunesse est multiple et variée

La jeunesse ne forme pas un bloc homogène, pas plus d'ailleurs que ne le sont les autres générations.

Elle est diversifiée socialement

La grande majorité des jeunes n'éprouvent pas de problèmes majeurs, que ce soit dans leurs études, dans leur insertion dans la vie professionnelle ou dans leur vie personnelle. Il y a cependant une partie de la jeunesse qui se heurte à des problèmes et qui souvent les accumule. Le décrochage scolaire, la détresse psychologique, la marginalité, la pauvreté font de trop de jeunes des exclus de la société. Les situations souvent critiques dans lesquelles ces jeunes se trouvent réclament des actions urgentes

²² Enquête sur la population active de Statistique Canada.

et doivent mobiliser des ressources importantes. Il faut aussi prendre soin de projeter une image positive des jeunes en général et rappeler que même les jeunes qui vont bien ont besoin de soutien.

Elle est diversifiée démographiquement

De 15 à 29 ans, les situations vécues ne sont pas les mêmes et elles requièrent des interventions différenciées. Ces phases se vivent en continuité mais pas toujours selon des séquences similaires pour tous les jeunes.

- ❑ De 15 à 19 ans, les jeunes se retrouvent souvent dans leur milieu familial et sont encore à la recherche de leur autonomie personnelle et financière. C'est aussi une phase particulièrement sensible dans la formation de la personnalité et dans la recherche de points de repères.
- ❑ De 20 à 24 ans, les jeunes sont davantage inscrits dans une préparation à la vie adulte, par leurs études, leur apprentissage professionnel et, pour certains, l'accès à l'emploi. C'est aussi l'âge de l'épanouissement de la personne et des engagements, personnels ou collectifs.
- ❑ De 25 à 29 ans, plusieurs sont déjà établis dans une vie professionnelle active ou prennent des responsabilités nouvelles sur le plan de leur carrière ou de leur vie personnelle. Il faut noter que, par rapport aux générations précédentes, de nombreux jeunes sont souvent amenés à poser ces gestes plus tardivement dans leur vie.

Elle est diversifiée territorialement

Est-on jeune de la même façon en Abitibi, sur la Côte-Nord, en Estrie ou à Montréal? Les régions périphériques subissent souvent l'exode de leurs jeunes, parfois de façon provisoire pour étudier, mais qui peut devenir définitive. La vie des jeunes dans les régions est-elle plus fragile, plus précaire, moins valorisante? La région métropolitaine de Montréal ne connaît pas cet exode des jeunes. Sa jeunesse se caractérise par son cosmopolitisme. La concentration de l'immigration, ancienne et nouvelle, à Montréal fait donc apparaître la cohabitation de cultures très variées ce qui accentue l'enjeu de créer un sentiment commun d'appartenance à la société. Par ailleurs, les communautés autochtones sont présentes dans presque toutes les régions du Québec et leurs jeunes connaissent d'énormes difficultés.

La diversité de la jeunesse, ou des jeunes, constitue en soi une force mais elle doit être l'objet d'une attention particulière pour qu'elle ne soit pas pénalisante socialement pour certaines catégories de jeunes. Le danger serait de voir la société des jeunes se casser en deux. D'une part, ceux qui en raison de leur formation ou de leur ambition ont réussi à se tailler une place dans le monde. D'autre part, ceux qui s'enfoncent dans l'échec et la pauvreté et qui, sous une forme ou une autre, s'excluent du développement de leur société.

.....

Vers une politique jeunesse québécoise

Deuxième partie

.....

Éléments de consultation

Chapitre 3

Le cadre et les orientations de la politique jeunesse

3.1 DES PRINCIPES ET DES VALEURS QUI DOIVENT ANIMER LA POLITIQUE

Des principes et valeurs propres à la société québécoise doivent guider l'élaboration de la politique. Ils sont le reflet des priorités que le Québec veut se donner en matière de jeunesse et, en ce sens, ils constituent la base sur laquelle s'appuieront les orientations de la politique. À ce titre, on peut retenir trois grandes valeurs traditionnellement soutenues au Québec :

- ❑ Une société **solidaire** qui souhaite assumer ses responsabilités envers les générations actuelles et futures dans une perspective de développement durable et favoriser la prise en compte et la participation de toutes les générations.
- ❑ Une société **démocratique** qui favorise la participation pleine et entière de ses citoyens, quels que soient leur âge, leur origine et leur réalité, garantit la poursuite de l'égalité des chances et assure la lutte contre l'exclusion culturelle, sociale et économique de ceux-ci.
- ❑ Un État qui assure, en collaboration avec ses partenaires, l'**inclusion** des valeurs et des aspirations des jeunes ainsi que leurs forces de renouvellement dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs généraux de la politique jeunesse suivants en découlent :

- ❑ Assurer aux jeunes une participation à part entière au développement social, économique et culturel entraînant des modifications d'attitudes, de valeurs, de mentalité.
- ❑ Mettre en place un environnement propice à la prise en charge par les jeunes de leur propre destinée : permettre le développement du plein potentiel des jeunes.
- ❑ Solliciter les responsabilités de chacun des partenaires : la jeunesse, les parents, la société civile, le gouvernement, les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, les communautés locales et régionales, les élus et les médias.

- ❑ Refléter les attentes, les modes de vie et les valeurs des jeunes d'aujourd'hui et s'adresser à tous, quelles que soient leur origine, région ou condition socio-économique.
- ❑ Infléchir des réalités actuellement préjudiciables à l'insertion des jeunes afin de leur permettre d'être mieux engagés dans le développement de leur société.
- ❑ Assurer une cohérence des interventions gouvernementales concernant les jeunes en inscrivant les actions et engagements gouvernementaux dans une perspective jeunesse.

3.2 UN AXE CENTRAL POUR LA POLITIQUE JEUNESSE : UNE CITOYENNETÉ ACTIVE DES JEUNES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

... c'est une illusion de penser que la majorité des jeunes vont tenir le coup dans l'acquisition d'une scolarisation prolongée telles que l'exigent la société d'aujourd'hui et encore plus celle de demain, sans assumer des responsabilités où ils se sentent utiles à la société, sans compter sur des politiques qui leur permettent d'être individuellement et collectivement des citoyens acteurs dans la cité et ses institutions, sans entendre exprimer le message clair que nous avons besoin d'eux.

- Jacques Grand'Maison, Collectif, *les enjeux des clauses orphelins*, Les Intouchables, 1999, 149 p. (p. 39).

Le sens selon lequel est utilisé le concept de citoyenneté dans ce document mérite quelques précisions. La notion de citoyen actif fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie de la société, à son engagement personnel à participer et aussi à sa capacité de le faire. Ainsi, on peut dire que la finalité de la politique jeunesse est que les jeunes soient des citoyens actifs et que l'objectif poursuivi est de mettre en place les conditions qui leur permettront d'exercer activement leur citoyenneté.

La politique jeunesse constitue donc le moyen privilégié pour faire converger les orientations et les actions de tous les intervenants vers l'objectif central de mettre en place les conditions d'exercice de cette citoyenneté et ainsi confirmer la jeunesse comme un moteur du développement du Québec.

La citoyenneté est une notion en évolution et elle s'enrichit progressivement de valeurs qui vont bien au-delà du droit de vote de l'individu²³. Dans ses composantes

²³ Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 97-98 – Éduquer à la citoyenneté, Conseil supérieur de l'éducation, 1998.

principales, la citoyenneté renvoie principalement aux notions d'appartenance, de participation effective et de rapports civilisés entre les individus. Elle est avant tout le sentiment d'être l'un des membres d'un groupe, de faire partie d'un quartier, d'un village, d'une ville et d'une société. De ce point de vue, la citoyenneté est le contraire de l'exclusion. Aucune personne ne doit être soustraite, ni être amenée à se soustraire de l'espace public québécois sur la base de sa différence, qu'elle soit d'origine ethnique ou nationale, d'âge, de limitation fonctionnelle, de sexe, de race ou de couleur de peau, de culture, de croyance religieuse ou d'orientation sexuelle.

La citoyenneté renvoie non seulement aux droits et aux devoirs des citoyens mais aussi aux conditions économiques et sociales favorisant la participation pleine et entière des individus à leur collectivité. Pour tendre vers une citoyenneté active, notre société doit chercher des solutions aux inégalités sociales et économiques qui viennent nier les principes même de la citoyenneté. Ces inégalités témoignent d'un manque de solidarité et elles minent le sentiment d'appartenance à la société et le goût d'y participer.

Dans le contexte actuel du pluralisme qui marque de plus en plus la société québécoise, la citoyenneté doit être vue comme un code de vie permettant les échanges entre les individus.

La mondialisation vient aussi bousculer le sentiment d'appartenance; face à celle-ci, comment une société peut-elle conserver ses caractéristiques propres, son originalité culturelle? L'interdépendance actuelle des sociétés oblige désormais à une ouverture sur le monde parce qu'elle sollicite davantage la capacité des personnes à s'adapter aux changements rapides et à en tirer avantage, à comprendre le monde dans lequel elles vivent et à s'y situer comme individus. La compréhension des enjeux mondiaux et le développement d'une conscience civique transcendent les frontières et font partie de ce qu'on entend par une citoyenneté active et responsable.

La citoyenneté, telle qu'on la désire pour les générations à venir, pourrait être plus exigeante, mais elle sera plus large et plus riche de potentiel. Elle interpellera davantage la capacité de vivre ensemble dans une société pluraliste et ouverte sur le monde, et la capacité de construire ensemble une société juste et équitable. En ce sens, développer une citoyenneté active des jeunes à la société québécoise constitue une finalité plus qu'un point de départ d'une politique jeunesse.

Ce projet d'une citoyenneté active soulève quelques grandes questions :

- ❑ Quel est l'équilibre souhaitable entre les droits d'une part et les responsabilités du citoyen d'autre part ?
- ❑ Comment concilier la diversité culturelle au sein de la société et l'appartenance commune à cette même société ?

- Comment assurer la pleine citoyenneté tant que subsistent la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage et l'exclusion sociale?

Deux dimensions nécessaires et complémentaires pour une citoyenneté active

La politique vise l'établissement des conditions d'exercice de la citoyenneté dans un environnement qui incite les jeunes à y participer activement. Ces conditions se déploient sur deux fronts :

- La dimension collective de la citoyenneté fait directement référence aux jeunes en tant que groupe, à la place des jeunes et à leur participation à la société. Elle vise à reconnaître le rôle fondamental de la jeunesse comme facteur de dynamisme, de renouvellement et d'innovation dans la société et donc comme un élément essentiel du développement de la société québécoise. Elle concerne autant la question de la relève nécessaire dans tous les domaines d'activité de la société que le développement de l'appartenance culturelle et sociale des jeunes dans une société inclusive et ouverte sur le monde.
- La dimension individuelle de la citoyenneté porte sur la possibilité pour chaque jeune de découvrir, de se réaliser et de vivre son projet : placer l'individu en état de pouvoir exercer activement sa citoyenneté. Elle vise à permettre au jeune de développer son identité personnelle et sa capacité à occuper une place active dans la société. Elle fait référence à l'acquisition de son autonomie et de sa responsabilité à l'égard de sa situation et de son avenir.

De concert avec d'autres politiques gouvernementales, la politique jeunesse doit contribuer à cette finalité. Les orientations suivantes sont proposées pour permettre une citoyenneté active des jeunes au sein de la société québécoise.

3.3 PREMIÈRE ORIENTATION :

ENGAGER LA SOCIÉTÉ DANS UNE CULTURE DE LA RELÈVE

Pour la collectivité, la jeunesse constitue une force motrice du renouvellement et un atout pour une société qui se veut créative et innovatrice. Une société de la relève se soucie de la transmission des connaissances, des compétences, des savoirs, de sa mémoire institutionnelle et organisationnelle mais aussi, et surtout, fait en sorte que cette transmission soit solidairement partagée entre les générations. Une société doit s'assurer du maintien du dynamisme de ses diverses composantes, notamment en posant des gestes pour que la relève ait sa place. Faire de la relève un enjeu collectif revêt d'autant plus d'importance dans le contexte démographique actuel.

Les personnes qui ont participé aux chantiers préparatoires au Sommet du Québec et de la jeunesse ont témoigné de leur confiance envers la jeunesse et envers sa créativité,

son sens de l'initiative, son engagement, la sagesse même dont elle sait faire preuve pour peu qu'on lui en fournisse les moyens et l'occasion (Chantier « *Promouvoir une société équitable* »).

Dans cette perspective de continuité que plusieurs qualifient de développement durable, un changement de cap sur nos façons de voir et d'entrevoir le développement de tous les secteurs de la société s'impose. Certainement en commençant par faire de la place aux jeunes de façon stratégique puis en s'engageant dans des choix sociaux et fiscaux responsables. Il faut saisir l'occasion qui est donnée de s'engager dans une culture de la relève pour le bénéfice de tous.

Axes d'intervention

La place des jeunes dans les lieux d'influence

L'évolution démographique entraînera une diminution du poids relatif des jeunes dans la société et elle réduira par le fait même leur influence sur les orientations et les décisions qui se prendront collectivement, d'autant plus qu'une partie de leur groupe d'âge ne bénéficie pas du droit de vote. Ils doivent désormais pouvoir compter sur autre chose que leur nombre pour prendre leur place comme composante à part entière de la société. Pour ce faire, des gestes concrets doivent être envisagés tels :

- ❑ Éliminer les obstacles sociaux et institutionnels à la participation des jeunes;
- ❑ Faire graduellement aux jeunes une place dans les instances de décision locales, régionales et nationales;
- ❑ Donner suite à l'engagement des partenaires du gouvernement, les municipalités, les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires, issus du Sommet du Québec et de la jeunesse (février 2000), de définir un plan d'action à l'effet d'ouvrir l'offre de participation aux instances décisionnelles respectives;
- ❑ Soutenir plus efficacement les jeunes aux prises avec des difficultés additionnelles (handicapés, minorités visibles, etc.);
- ❑ Confier des responsabilités aux jeunes dans le développement de leur milieu de vie, en leur permettant de réaliser des projets et des initiatives.

Les jeunes pour développer l'innovation et la créativité

Particulièrement réceptifs aux changements et à la nouveauté, les jeunes démontrent une large ouverture aux autres cultures. Les formes d'expression des jeunes contribuent, au premier chef, au renouvellement de la culture dont ils sont gage de vitalité.

- ❑ Faciliter l'exercice et la reconnaissance des formes d'expression des jeunes.

Planification et intégration de la relève en matière de main-d'œuvre

Face aux défis démographique et technologique, les transferts d'expertise et de connaissances entre les générations conditionnent un développement harmonieux dans le domaine du savoir, dans la fonction publique ainsi que dans les organisations civiles. La transmission des connaissances et des expertises doit faire l'objet d'interventions planifiées tels le mentorat, le parrainage ou le compagnonnage.

- ❑ La relève dans tous les domaines du savoir est nécessaire à un développement équilibré de la société, autant pour l'aspect technologique que social ou culturel. La formation continue et les études supérieures sont gages pour une société d'une capacité à évoluer et à se développer. Elles requièrent des investissements importants. Dans une société du savoir, comme le Québec entend demeurer, la question de la relève est un enjeu stratégique, autant par la durée de formation exigée que pour la capacité à conserver au Québec ses « cerveaux ». La préparation de la relève scientifique passe par l'éveil de la curiosité par le loisir scientifique chez les jeunes et par un soutien continu aux chercheurs par la suite.
- ❑ L'État occupe une place importante dans l'évolution de la société québécoise. Le renouvellement de ses ressources humaines est donc essentiel. En assurant cette relève dans la fonction publique, l'État assume un leadership auprès de la collectivité. Les responsabilités de l'État évoluent et les actions de rajeunissement doivent être développées, autant en ce qui concerne le recrutement que la formation et l'encadrement des jeunes fonctionnaires.
- ❑ Cette culture de la relève doit aussi être une préoccupation constante de l'ensemble de la société civile : dans le secteur parapublic, les sociétés d'État les municipalités, les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, etc.

Le transfert d'un patrimoine durable

Les partenaires du Sommet ont convenu de « *garantir un développement durable et un accès à un environnement de qualité pour le Québec d'aujourd'hui et pour les générations futures* »²⁵.

Ce concept de continuité, auquel le Québec a adhéré à plusieurs occasions, a été développé au niveau international pour montrer que le développement et la protection de l'environnement non seulement n'étaient pas incompatibles mais, à terme, ne pouvaient qu'aller de pair. Il vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

²⁵ La Commission mondiale sur l'environnement définissait, en 1987, le développement durable comme « *un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins des hommes* ».

Ce souci de réconciliation entre les gestes posés au présent et leurs impacts sur le futur illustre le sens de la solidarité et de la responsabilité entre les générations.

Les travaux préparatoires à cet avant-projet ont permis d'identifier deux volets principaux à cette notion de responsabilité entre les générations : le développement durable et la solidarité intergénérationnelle.

- ❑ Garantir un développement durable doit être une préoccupation commune à toutes les générations et à toutes les activités économiques et culturelles. Elle peut toucher les grands enjeux environnementaux mais devrait d'abord et avant tout permettre une prise de conscience personnelle du développement durable : être sensible à l'impact de chacun de ses gestes sur l'environnement, c'est-à-dire concilier au quotidien le développement économique et social avec la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, la sensibilisation au développement durable devrait principalement se faire dans le milieu éducatif ainsi que dans des activités parascolaires.
- ❑ Une analyse rapide permet de prendre conscience de la difficulté de mesurer avec précision la qualité de la solidarité intergénérationnelle et la présence d'une équité entre les générations. Cette responsabilité mutuelle entre les générations, précédentes et à venir, concerne le legs d'un patrimoine dans ses dimensions autant culturelles que sociales et économiques.

3.4 DEUXIÈME ORIENTATION :

DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

La participation sociale marque et traduit l'appartenance des personnes à une collectivité à laquelle elles s'identifient et à laquelle elles ont le sentiment d'apporter une contribution reconnue. Ce sentiment d'appartenance rejoint les notions de solidarité et d'identité collective autour de valeurs communes. Ces valeurs communes servent à définir une société inclusive pour toutes les personnes, quels que soient leurs origines, leur culture ou le territoire qu'elles habitent. Elles consolident aussi l'identité et la confiance permettant de s'ouvrir à la fois aux réalités plurielles d'ici et au monde.

Ce sentiment d'appartenance doit s'exercer et se renforcer selon deux dimensions :

- ❑ À l'intérieur de la société québécoise, parce qu'elle est culturellement diversifiée et qu'elle le sera davantage. Déjà y cohabitent des cultures depuis longtemps établies et d'autres présentes plus récemment. Par ailleurs, l'appartenance régionale est une des caractéristiques de l'identité culturelle québécoise qui demande aussi à être renforcée.

- ❑ Vis-à-vis de l'extérieur car, dans le contexte de mondialisation de l'économie et d'internationalisation des échanges, la culture et l'identité québécoises sont soumises à des courants de pensée et culturels voyageant de plus en plus librement et désormais accessibles à tous à travers les nouveaux moyens de communication.

Les jeunes sont sans doute plus que les autres générations sensibles et confrontés directement à ces influences. En développant leur sentiment d'appartenance à leur milieu local, régional, ils sont susceptibles d'y trouver des points de repère pour renforcer leur citoyenneté et leur solidarité. Tous les individus, et surtout les jeunes, ont besoin de références, de bénéficier d'un lieu auquel ils peuvent s'identifier, d'une culture à laquelle ils ont le sentiment d'appartenir. Tous ont besoin d'entretenir des relations significatives avec les autres.

Pour que la jeunesse développe un sentiment d'appartenance à son milieu de vie, elle doit être partie prenante à des projets qui lui fourniront l'occasion de s'affirmer, d'assumer des responsabilités, de se sentir utile et solidaire, et ainsi de concilier identité personnelle, identité collective et ouverture sur le monde.

L'inclusion économique et sociale de tous les jeunes est également une condition préalable essentielle à l'existence d'un sentiment d'appartenance. Cette inclusion requiert que tous les jeunes, incluant ceux qui sont confrontés à des situations plus ou moins sévères de marginalisation, puissent notamment participer pleinement à une vie culturelle riche et diversifiée.

Il est de plus opportun de valoriser la pluralité culturelle du Québec et de soutenir le développement de relations harmonieuses entre les individus et les collectivités qui la composent, et ce, autour de valeurs communes.

À cet égard, il est important que l'identité et les valeurs du Québec soient exprimées et affirmées clairement face à l'impact de la mondialisation des cultures et des économies.

Axes d'intervention

Une pluralité culturelle s'exprimant dans une société inclusive

L'appartenance s'oppose à l'exclusion : développer un sentiment d'appartenance rejoint l'objectif d'exclusion zéro.

- ❑ Favoriser l'ouverture aux autres cultures : le Québec s'est constamment enrichi de l'apport des autres cultures et il est résolument ouvert sur le monde. L'apport culturel de toutes les composantes de la société québécoise (autochtones, français, britanniques, néo-québécois et nouveaux arrivants) et l'élimination des clivages entre les diverses communautés exigent une ouverture maximale à la pluralité culturelle, en particulier de la part des jeunes. Cette ouverture doit se manifester

dans des gestes quotidiens, dans des activités culturelles et éducatives, et dans l'accès à l'emploi afin de développer le sentiment égalitaire.

- ❑ Affirmer clairement l'identité et les valeurs du Québec : le nécessaire entrecroisement des cultures suppose, en contrepartie, le renforcement d'un sentiment d'appartenance. Il est important que l'identité et les valeurs du Québec soient exprimées et affirmées clairement. Ainsi, la capacité de s'exprimer en français, langue officielle et commune, est essentielle à une participation pleine et entière des jeunes.
- ❑ Encourager l'ouverture à l'égard des cultures propres à chaque région du Québec : faciliter la mobilité et les échanges interrégionaux afin de mieux connaître ces différentes cultures et d'en favoriser la diffusion.

Une appartenance québécoise dans un contexte international

- ❑ L'appartenance québécoise doit être ouverte au monde et sur le monde. L'ouverture aux autres est une des conditions d'une culture riche et dynamique. Cette ouverture est garante de la vitalité de la culture québécoise et de son rayonnement partout sur le territoire comme à l'étranger. En ce sens, le sentiment d'appartenance se construit autour de valeurs communes, ouvertes à l'apport de courants de pensée extérieurs et non pas renfermées sur elles-mêmes.
- ❑ La consolidation du sentiment d'appartenance à la société québécoise et de son identité collective fera que les jeunes se situeront plus aisément dans le monde. Dans les enjeux actuels de l'uniformisation ou de la diversité des cultures, il est important que les jeunes puissent se prévaloir d'une identité collective bien établie, à laquelle ils adhèrent et qu'ils peuvent alimenter eux-mêmes.

Une appartenance facilitée par la participation sociale

La participation sociale des jeunes ne peut se comprendre en la réduisant à la simple volonté des individus de s'intégrer ou non à la société; elle dépend aussi et pour beaucoup de la place qu'on leur réserve socialement. C'est une des conditions essentielles du développement du sentiment d'appartenance.

- ❑ Les différentes formes de participation que les jeunes développent dans leur milieu de vie méritent d'être mieux connues et d'être reconnues. La participation sociale revitalise le tissu social et renouvelle les formes de solidarité. Les jeunes sont très actifs dans leurs milieux respectifs, selon des modes d'action traditionnels ou non et pas toujours reconnus officiellement. Ils développent des réseaux informels qui nourrissent leur appartenance sociale.

- ❑ Le sentiment d'appartenance se développe à différents niveaux, à la famille, à la municipalité, à la région. Cette appartenance au milieu de vie est souvent un élément majeur de la vitalité et du dynamisme durable d'une communauté locale ou régionale. Le dynamisme des régions repose indéniablement sur la présence des jeunes et sur les efforts consentis pour y assurer un environnement qui répond le mieux à leurs besoins, à leurs attentes et à leur capacité d'engagement.
- ❑ Le soutien à des initiatives de participation et d'engagement des jeunes vise le développement de solidarités durables dans les milieux de vie. Les pratiques communautaires, associatives, artistiques, culturelles ainsi que les loisirs et les sports sont des activités favorisant les solidarités et l'insertion sociale des jeunes.
- ❑ L'accès à l'information est un complément indispensable au développement du sentiment d'appartenance. Il permet l'établissement de contacts et de réseaux ainsi que la connaissance des conditions (formation, emplois, stages, voyages, échanges, programmes jeunesse) de réalisation de la citoyenneté.

3.5 TROISIÈME ORIENTATION :

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Offrir à tous les jeunes une chance égale de s'épanouir et de devenir autonome s'inscrit au cœur de la démarche collective du Québec. Chaque jeune compte, avec ses différences et ses besoins propres. Chaque aspect de la personne doit être développé de façon intégrée et cohérente : à partir des conditions de vie de base, la maîtrise des savoirs de base, le développement des capacités et donc l'accessibilité à diverses formes d'apprentissage en constante évolution, jusqu'au développement des valeurs éthiques et sociétales. Le devenir de la société québécoise repose pour une bonne part sur la qualité de la formation de ses citoyens. L'essor culturel, social et économique du Québec en dépend. La société du savoir et de l'innovation exige une formation de haut niveau. L'accessibilité tant financière que géographique à l'enseignement supérieur demeure un objectif essentiel.

Favoriser le développement des individus précède la participation du citoyen et requiert la mise en place de conditions favorables. S'il ne fallait fixer qu'un objectif, ce serait celui de viser la qualification de 100 % des jeunes, comme l'ont clairement proposé les membres du Chantier « *Parfaire le savoir et la formation* ». Cet objectif doit être une priorité et viser autant la mise en place des moyens nécessaires pour l'atteindre que l'élimination des éléments qui pourraient y faire obstacle.

Axes d'intervention

L'éducation au centre de l'acquisition de la formation de base

L'éducation est plus que jamais un facteur déterminant pour l'avenir de chaque individu et de la société dans son ensemble. L'école constitue un des premiers milieux de vie pour les jeunes, après la famille. Elle le demeurera pendant plusieurs années durant lesquelles les jeunes feront leur apprentissage de la vie et acquerront leur savoir. L'éducation est un enjeu stratégique pour assurer le développement social, culturel et économique du Québec.

- ❑ Il faut chercher à qualifier tous les jeunes et ouvrir l'école sur son milieu. L'éducation vise à permettre à l'ensemble des jeunes de réaliser les apprentissages essentiels assurant la maîtrise des savoirs de base et d'acquérir les compétences intellectuelles et méthodologiques indispensables à la réussite.
- ❑ L'école doit préparer à l'exercice de la citoyenneté et permettre de développer un esprit critique, un apprentissage aux rapports égaux et une sensibilisation à l'environnement.
- ❑ Ces objectifs ambitieux ne doivent cependant pas reposer que sur les enseignants et sur les institutions d'enseignement. La réussite des jeunes doit devenir une responsabilité collective des communautés locales, car leur vitalité, leur dynamisme et parfois même leur durabilité en dépendent.

La reconnaissance des diverses voies de qualification

- ❑ La formation et l'apprentissage :
 - L'État sanctionne généralement la formation par un diplôme qui vient attester de l'acquisition de connaissances et de compétences. De nombreux jeunes détiennent des connaissances et compétences, sans qu'elles soient sanctionnées par un diplôme. Elles pourraient cependant être bénéfiquement utilisées dans certaines formes d'emploi ou d'apprentissage auprès d'autres jeunes. Sans remettre en question l'universalité des diplômes, comment pourrait-on reconnaître la valeur de ces autres voies de qualification?
- ❑ La valorisation du temps libre :
 - L'école doit être un milieu de vie convivial et ouvert aux activités diverses. De manière générale, les intervenants du monde scolaire s'entendent pour dire que la pratique d'activités sociales, artistiques ou culturelles, de loisir ou de sport améliore chez les jeunes leur estime de soi et cultive leur sens de l'effort ainsi que leur goût de la réussite. De plus, cette pratique permet d'accroître leur sentiment d'appartenance;

- Des activités doivent être mises en place pour encourager la participation concrète des jeunes dans leur collectivité en mettant à profit le temps libre dont ils disposent, notamment auprès de ceux qui sont plus vulnérables. Les adolescents sont de ceux qui profitent le plus positivement des retombées de ces activités. À cette fin, l'accès aux équipements des établissements d'enseignement et municipaux doit être facilité;
- Le loisir au sens large peut devenir un moyen privilégié de prévention et de développement de la personne dans ses dimensions physique, intellectuelle, artistique et sociale ainsi qu'un outil prometteur favorisant les liens interculturels.

Une approche préventive décentralisée et personnalisée

Les constats en matière de décrochage scolaire, de détresse psychologique, de familles en profonde mutation ou de pauvreté commandent sans doute plus une amélioration de l'efficacité des actions de l'ensemble des intervenants que l'offre de nouveaux programmes gouvernementaux. Les nouvelles façons de faire, dont l'approche préventive, visent à endiguer les problèmes sociaux en amont et contribuent à lutter durablement contre l'exclusion économique et sociale des jeunes. C'est en assurant la cohérence des interventions, l'intersectorialité et la coopération, tant au niveau des ministères que des services en première ligne, qu'on peut espérer une efficacité plus probante.

L'offre de services sociaux aux jeunes doit mettre à contribution les communautés dans lesquelles ces jeunes vivent afin que les problèmes et les solutions soient examinés et déterminés collectivement. Une approche plus préventive doit s'ajouter à une approche curative plus précoce des problèmes sociaux des jeunes, les deux sont complémentaires et doivent être mises en œuvre en continuum.

- Une continuité dans les services :
 - L'enfance et l'adolescence sont indissociables de la jeunesse. On réalise de plus en plus l'importance d'interventions précoces auprès des jeunes et des enfants, et la nécessité de déceler le plus tôt possible les situations à risque. C'est en tenant compte de ces moments privilégiés de formation de la personnalité que constituent ces étapes de la vie, que les diverses politiques en matière de prévention doivent être modulées en agissant de façon interreliée avec la communauté. Une attention particulière doit être apportée au groupe d'âge des 15-18 ans, moment charnière dans la vie de beaucoup de jeunes entre l'école et l'entrée sur le marché du travail. Entre le départ de l'école et la prise en charge éventuelle par les services sociaux, les jeunes aux prises avec des problèmes n'ont pas toujours accès à des services sociaux adaptés à leur situation. Il s'agit donc d'une période où devrait s'exercer ce continuum dans les services sociaux par un cadre d'action ciblant et coordonnant les interventions de chacun des ministères.

- ❑ L'intervention curative :
 - L'approche préventive requiert l'appui complémentaire du curatif, pour intervenir là où les problèmes (détresse psychologique sous toutes ses formes) se développent. La flexibilité et la rapidité d'intervention qu'exigent les situations individuelles reposent pour une large part sur la présence d'acteurs locaux et régionaux bien organisés;
 - Il est socialement essentiel de redoubler les efforts pour donner les outils de base d'intégration à la vie en société à tous ceux et celles qui se sont retrouvés à l'extérieur du système d'éducation (analphabétisme, décrochage notamment) parce que la société ne peut se priver d'aucun de ses jeunes.
- ❑ Parce qu'il s'agit d'individus, les services (éducation, sécurité sociale, santé et services sociaux) doivent être personnalisés :
 - Adapter les stratégies d'intervention aux particularités économiques et culturelles de chaque groupe en difficulté (les jeunes mères, les jeunes garçons, etc.);
 - Appuyer et soutenir à cet égard, les actions aux niveaux local et régional et les intervenants en matière de soutien aux jeunes en détresse, principalement chez les adolescents;
 - Améliorer le suivi des diverses mesures de promotion de la santé, de prévention et de traitement des problèmes.

Un soutien accru aux jeunes familles

Avant même que n'interviennent l'école et les loisirs, la famille offre aux jeunes les premiers outils de leur développement personnel.

- ❑ Le soutien aux familles doit être adapté à leurs besoins, comme les services de garde, soins médicaux et congés parentaux, en fonction des nouvelles réalités du travail. Les organismes communautaires qui soutiennent les parents leur offrent souvent des services très adaptés.
- ❑ Le rôle parental doit être valorisé et soutenu notamment en ciblant les familles à risque (pauvreté, isolement, sous-scolarisation) et en les aidant à assumer leur rôle.
- ❑ La conciliation des études et de la maternité pour éviter le décrochage social des jeunes mères et, d'une façon plus générale, la conciliation du travail-famille, sont des objectifs à privilégier.

L'accessibilité à des services de base

- ❑ La question de l'accès des jeunes aux services de base est liée à la disponibilité de l'information. L'accès au logement, au transport ou aux activités culturelles sont

également des éléments facilitant le besoin de découverte et d'ouverture sur le monde interne et externe.

- ❑ La disponibilité des équipements scolaires, municipaux, centres culturels et bibliothèques selon des horaires plus souples et sous la responsabilité de ressources qualifiées, devrait faciliter d'autant l'accès à ces services.

3.6 QUATRIÈME ORIENTATION : PRÉPARER LA VIE PROFESSIONNELLE

L'acquisition de l'autonomie individuelle s'accompagne de la recherche d'une autonomie financière. Cette phase comporte deux dimensions : la première est la préparation à un métier ou à une profession; la deuxième est l'insertion dans le milieu du travail. On peut ajouter une troisième dimension, plus collective, qui est l'adaptation graduelle des règles et des lois aux nouvelles formes de travail qui se développent de plus en plus, comme le travail autonome chez les jeunes.

L'insertion professionnelle diffère selon le degré de scolarité et le choix de carrière. Plusieurs réussissent leur intégration au marché du travail. Ceci n'empêche pas cependant certains jeunes d'éprouver de l'inquiétude devant la précarité persistante de leur situation et l'impossibilité de jouir des mêmes privilèges que leurs aînés.

Les générations actuelles de jeunes se retrouvent devant un ensemble de conditions, sur le marché du travail et de l'emploi, qui sont très différentes de celles qui prévalaient pour les générations précédentes. En effet, depuis plusieurs années se développe un écart grandissant entre les emplois typiques (réguliers à temps plein) et les emplois atypiques. Qu'il s'agisse du travail à temps partiel, de l'emploi temporaire, de travail autonome ou de l'équité de traitement, des jeunes expriment leur insatisfaction face à leur vie professionnelle.

Par ailleurs, les phénomènes de mondialisation et d'internationalisation, dont la rapidité est accentuée par l'usage de plus en plus intensif des nouvelles technologies de l'information et des communications, forcent l'adaptation des modes de formation de la main-d'œuvre de demain. Ainsi, l'enjeu est que les futurs travailleurs soient outillés pour faire face aux nouvelles réalités d'un monde du travail davantage concurrentiel et engagé dans une course accélérée à l'innovation.

La société se doit de réunir toutes les conditions nécessaires pour préparer activement la vie professionnelle des jeunes et pour compléter leur insertion à la collectivité.

Axes d'intervention

La formation professionnelle et technique

En formation professionnelle et technique, il est important que tous les intervenants se concertent constamment pour offrir aux jeunes des services d'orientation et des programmes d'études qui leur permettent un réel choix face aux opportunités d'emploi que présente un marché du travail local, régional et national en constante évolution.

Les formations en alternance ainsi que l'acquisition d'expérience de travail durant la vie scolaire sont autant de méthodes à privilégier pour assurer des liens entre l'éducation et l'emploi, permettant ainsi aux jeunes de connaître davantage le monde du travail.

En plus de valoriser ce niveau d'apprentissage, il importe de développer des passerelles entre la formation régulière, y compris les formations collégiales et universitaires, et la formation professionnelle et technique afin d'aider les jeunes à choisir le cheminement qui les conduira à un emploi. En ce sens, les pistes pourraient être approfondies :

- ❑ Assurer le maintien d'activités de formation professionnelle et technique de qualité qui faciliteront aux jeunes l'accès à un premier emploi;
- ❑ Améliorer l'offre de formation professionnelle et technique en région en veillant à une meilleure répartition géographique des programmes d'études;
- ❑ Encourager l'offre de projets d'apprentissage, comme des expériences de travail collectif et coopératif encadrées, qui développeront chez les jeunes l'estime de soi, le sens de l'initiative, la créativité, les aptitudes, l'autonomie ainsi que leur sentiment d'appartenance et de participation active à la société.

La formation continue et le perfectionnement

La formation continue est une exigence incontournable pour assurer un développement durable des collectivités, notamment locales et régionales, dans un contexte d'évolution de plus en plus rapide des techniques et des produits.

Il faut aussi que les jeunes au travail puissent avoir recours à des mécanismes variés de reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences afin de se maintenir en emploi et d'améliorer leurs perspectives de carrière. À titre d'exemple, des activités à caractère pédagogique (stages, échanges) menées à l'étranger et organisées ou encadrées par des établissements d'enseignement québécois devront plus souvent donner lieu à une reconnaissance formelle. Par ailleurs, il y aurait lieu de :

- ❑ D'assurer le maintien d'activités de formation continue et de perfectionnement de qualité qui permettront aux jeunes qui ont déjà un emploi de développer leurs compétences, d'améliorer leurs conditions de travail et leurs conditions de vie;

- ❑ De resserrer les liens entre les milieux de formation et les entreprises susceptibles de recevoir des stagiaires, afin de faciliter l'accès au marché du travail et rendre permanente l'offre de stages liés à la formation;
- ❑ De développer de nouvelles méthodes de reconnaissance des compétences et des acquis extrascolaires ainsi que la reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger par les immigrants.

L'accès à l'emploi

La persistance de la pauvreté et des difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes démontrent qu'il y a encore des progrès à accomplir dans les stratégies déployées jusqu'à ce jour pour empêcher l'exclusion des jeunes et sa perpétuation d'une génération à une autre.

L'accès à l'emploi requiert une cohésion entre tous les partenaires, afin notamment de développer des passerelles entre le secteur scolaire et le marché du travail. Les modes d'insertion au marché du travail doivent faire l'objet d'une coordination appropriée et d'une collaboration constante entre les intervenants. Au Québec, l'information sur le marché du travail et sur les emplois d'avenir se fait souvent de façon sectorielle, ce qui peut rendre plus difficile pour les jeunes l'accès à toute l'information dont ils ont besoin pour orienter leur formation et leur carrière. Il faut alors songer à :

- ❑ Offrir des voies alternatives de formation développées à l'intention des jeunes qui présentent un risque élevé d'exclusion dû à leur manque de formation;
- ❑ Développer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et des services à la communauté, en vue d'une réinsertion à la vie active;
- ❑ Multiplier les opportunités d'échanges en milieu de travail entre les régions du Québec et au niveau international;
- ❑ Assurer le caractère éducatif des stages ainsi que leur utilisation judicieuse dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans le processus d'orientation professionnelle;
- ❑ Favoriser la mise en place d'un système d'échange d'informations et de référence entre les établissements scolaires, les employeurs, les syndicats, les intervenants gouvernementaux et communautaires concernés, afin que les jeunes puissent bénéficier, dès leur départ de l'école, de services spécialisés visant à favoriser leur retour à des programmes de formation ou à développer leur employabilité.

L'entrepreneuriat des jeunes

L'entrepreneuriat est de plus en plus la façon pour les jeunes d'entrer dans la vie professionnelle. L'esprit d'entreprise s'est développé et a rendu cette voie plus

accessible et plus attrayante pour de nombreux jeunes. Ainsi des jeunes décident de créer eux-mêmes leur emploi, par goût de l'autonomie ou parce que le marché de l'emploi ne leur offre pas toutes les ouvertures désirées. L'entrepreneuriat peut se concrétiser sous différentes formes, par la création individuelle d'entreprise, par le travail autonome et aussi par des entreprises de type collectif. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des lieux de formation, il faudrait accompagner davantage les jeunes entrepreneurs dans la mise sur pied de leur entreprise et au cours des premières années de son exploitation, par des formules de mentorat ou autres, pour leur permettre de mieux passer à travers les différentes phases de développement qu'ils auront à rencontrer.

L'adaptation des lois aux nouvelles formes de travail

Les jeunes occupent de plus en plus des emplois atypiques, plus précaires et associés à de moins bonnes conditions de travail et à une protection sociale moindre. Ils ont besoin d'être mieux informés sur la nature, les avantages et inconvénients de ces diverses formes d'organisation du travail afin d'orienter leur choix ainsi que sur les lois du travail et les nouvelles opportunités du marché de l'emploi. Les lois du travail devraient suivre cette évolution et être examinées régulièrement par rapport aux nouvelles formes d'organisation du travail.

La conciliation de la vie personnelle et familiale avec la vie professionnelle

En plus de l'incertitude quant à la permanence de l'emploi, la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle constitue une difficulté souvent évoquée dans la décision de fonder une famille.

- ❑ Dans certains cas, la décision de jeunes couples de ne pas avoir d'enfant constitue pour eux un moyen de concilier vie personnelle et familiale et vie professionnelle. Les milieux de travail doivent se soucier davantage du volet conciliation famille-travail pour les jeunes travailleurs. Il faut sensibiliser les employeurs aux effets négatifs à long terme de la non-conciliation entre vie personnelle et familiale et vie professionnelle, et ce, tant pour le personnel de l'entreprise que pour l'entreprise elle-même et pour la société québécoise en général.
- ❑ De façon plus spécifique, les jeunes mères font face à des choix dramatiques face à leur maternité. La grossesse chez une adolescente s'accompagne presque systématiquement du décrochage scolaire et d'une pauvreté qui affecte souvent le développement des enfants. La poursuite des études devrait permettre aux jeunes mères de s'organiser une vie active, de maintenir des liens sociaux au sein d'un groupe et d'éviter ainsi l'écueil de l'exclusion sociale. La conciliation des études et de la maternité demeure un défi auquel ont à faire face ces jeunes mères.

Chapitre 4

Perspectives de mise en œuvre de la politique jeunesse

Ce chapitre abordera les perspectives de coordination et de concertation qui permettront de mettre en œuvre les orientations de la politique jeunesse. Il traitera, de façon exploratoire, des perspectives de mise en œuvre et de suivi de la politique jeunesse.

4.1 L'ORGANISATION ACTUELLE EN MATIÈRE DE JEUNESSE

- Depuis 1988, le gouvernement du Québec a mis sur pied le **Secrétariat à la jeunesse** (SAJ) dont le mandat est de planifier, élaborer et proposer des orientations gouvernementales relatives à la jeunesse ainsi que de coordonner l'intervention gouvernementale en la matière.

Dans son avis de février 2000, le conseil permanent de la jeunesse (CPJ) recommande que le SAJ soit renforcé dans son pouvoir de coordination et d'initiative à l'intérieur de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. Par ailleurs, de nombreuses propositions sont formulées pour que l'action gouvernementale en matière de jeunesse s'exprime de façon plus coordonnée et plus cohérente, c'est-à-dire de manière moins sectorielle, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des différents groupes composant la jeunesse.

- Le Québec s'est doté en 1988 du **Conseil permanent de la jeunesse**, chargé de donner des avis au gouvernement. Le CPJ a un rôle aviseur auprès du ministre responsable de la jeunesse. Il peut effectuer ou faire effectuer des recherches, solliciter des opinions ou fournir de l'information sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse.

Dans son avis de février 2000, le CPJ suggère de poursuivre sa mission de recherche et d'intervenir auprès de la population et du gouvernement pour promouvoir l'intérêt collectif des jeunes. Il se propose aussi de contribuer à apprécier de façon critique la politique jeunesse ainsi que les principaux engagements issus du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Par ailleurs, depuis 1998, les **Forums jeunesse régionaux** agissent au sein des conseils régionaux de développement (CRD) pour faire entendre la parole et les

attentes des jeunes dans chacune des régions du Québec. Ils ont aussi pour rôle de participer, en tant que jeunes, à l'élaboration de la planification stratégique dans chacune de ces régions. Ils ont pris une place importante dans la préparation du Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment à l'intérieur des ateliers régionaux de consultation.

Dans des **domaines sectoriels**, les jeunes se sont dotés d'organismes qui ont pour mission de défendre les intérêts de groupes spécifiques. C'est ainsi le cas pour les milieux étudiant et syndical, et, de façon plus variée, pour les organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes.

4.2 LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Dans le cadre de leur politique jeunesse et suivant les recommandations des Nations Unies, la plupart des pays ont mis sur pied des organismes de coordination ainsi que des organismes consultatifs chargés d'émettre des avis sur les initiatives gouvernementales en ce qui concerne la jeunesse. Ces exemples peuvent être des sources d'inspiration, mais il revient au Québec de se doter des mécanismes institutionnels les plus appropriés pour mettre efficacement en œuvre sa politique en matière de jeunesse.

Il revient au gouvernement de préciser les moyens qu'il entend prendre pour inscrire de façon durable la dimension jeunesse dans l'organisation institutionnelle. L'objectif est d'offrir une concertation soutenue et une coordination efficace à l'endroit de la jeunesse.

Un plan de mise en œuvre

Il n'est pas dans la nature de la politique jeunesse de proposer une série de mesures dont l'effet serait limité dans le temps. Il s'agit plutôt de fixer des orientations pour les générations actuelle et future de jeunes. La politique jeunesse devra cependant se traduire par des interventions concrètes, par des gestes qui seront posés immédiatement et dont les répercussions se feront sentir à court, à moyen et à long terme.

La politique jeunesse devrait donc être suivie d'un plan de mise en œuvre, établi sur la base des orientations et des axes d'intervention retenus. La mise en œuvre de la politique jeunesse devra se faire de façon harmonisée avec les politiques gouvernementales existantes qui concernent certains aspects de la jeunesse. Ce plan devra être évalué et renouvelé en fonction de l'évolution de l'atteinte des objectifs et des situations elles-mêmes.

La mise en œuvre se fera essentiellement par les ministères et les organismes gouvernementaux, mais elle réclamera une harmonisation à chacune des étapes. Cette coordination est actuellement la mission du SAJ au sein de l'administration gouvernementale; doit-on la maintenir telle quelle?

Le suivi de la politique jeunesse

La politique jeunesse a un caractère général, elle est faite pour durer et elle fixe de grandes orientations à long terme. Bien qu'elle sera suivie de gestes immédiats, certains de ses effets ne pourront se faire sentir qu'à moyen terme. Elle doit inscrire la préoccupation jeunesse d'une façon durable au cœur des institutions et des pratiques gouvernementales ainsi que dans l'ensemble de la société. Il s'agit principalement d'imprimer la dimension jeunesse dans la conception même des politiques et des programmes gouvernementaux. Plus qu'une coordination dans l'action, il s'agit d'intervenir plus en amont dans l'activité gouvernementale, avant que les décisions soient prises. La politique devrait faire l'objet d'un suivi, selon un rythme différent de celui du plan de mise en œuvre, qui permettrait d'en mesurer les retombées sociales au regard des orientations choisies.

Dans ses derniers travaux et commentaires, le Comité consultatif sur la politique jeunesse a énoncé quelques propositions et a dit souhaiter que plusieurs mécanismes puissent être envisagés. Par exemple, celui d'une clause jeunesse qui demanderait d'apprécier l'impact de toute nouvelle mesure gouvernementale sur les jeunes. Peut-on envisager la création d'un comité ministériel pour la jeunesse dont le rôle serait de veiller à la coordination de politiques gouvernementales en amont des décisions?

L'impact de la politique jeunesse doit-il être évalué seulement au niveau gouvernemental ou bien peut-on y associer les jeunes et les partenaires? Les politiques gouvernementales sont le plus souvent mises en œuvre par les ministères et les organismes gouvernementaux, et donc placées sous la seule autorité du gouvernement. Devrait-il en être différemment pour la politique jeunesse?

Les effets à plus long terme de la politique requièrent une permanence et des analyses plus approfondies que le suivi du plan de mise en œuvre. Cette évaluation étalée sur une longue période devrait-elle être placée sous la responsabilité gouvernementale directe? Peut-on songer à un observatoire de la jeunesse qui suivrait l'évolution de la jeunesse par des études approfondies, associant différents acteurs, dont des universitaires, comme cela vient d'être fait pour la culture?

D'une façon générale, les mécanismes de représentation et de coordination permettent-ils à tous les jeunes de se faire entendre et d'exprimer leurs attentes et leurs besoins? Faut-il, et si oui comment le faire, renforcer le rôle et les responsabilités des jeunes sur les plans national, régional et local, où ils représentent un enjeu majeur de vitalité?

Le contenu de ce chapitre sera modelé selon les priorités qui feront définitivement partie de la politique. Il sera aussi établi à partir des propositions et des commentaires qui pourraient être fournis à l'égard de la mise en œuvre et du suivi, et selon les choix gouvernementaux qui seront faits à ce sujet.

.....

Vers une politique jeunesse québécoise

Annexe I

.....

**Les politiques jeunesse à
travers le monde**

Annexe I

Les politiques jeunesse à travers le monde

QUÉBEC – Plan d'action jeunesse 1998-2001

EMPLOI

- ❑ Formation à l'emploi pour les jeunes moins scolarisés
- ❑ Liens entre la formation et l'emploi
 - soutien économique aux entreprises offrant des stages
 - stages dans la fonction publique
 - emplois d'été axés sur les études pour les étudiants
 - projets de coopération internationale
- ❑ Insertion des jeunes en difficulté
 - subventions aux organismes communautaires
 - fonds pour l'emploi des jeunes des minorités visibles
- ❑ Aide à la création d'entreprises par les jeunes (subventions, déductions fiscales et soutien-conseils)

ÉDUCATION

- ❑ Lutte au décrochage
- ❑ Promotion de la formation professionnelle
- ❑ Mise en valeur des études en sciences et en technologie
- ❑ Promotion de la participation des filles aux études professionnelles et techniques
- ❑ Augmentation de l'offre de programmes d'études techniques et collégiales
- ❑ Aide financière directe aux étudiants

MIEUX-ÊTRE ET SANTÉ

- ❑ Action sur l'environnement social des jeunes pour réduire les facteurs de risque
- ❑ Campagnes de sensibilisation et de prévention
- ❑ Détection précoce des problèmes sociaux et de santé, et encadrement institutionnel de protection

DÉCENTRALISATION

- ❑ Création des forums jeunesse régionaux

NOUVEAU-BRUNSWICK

EMPLOI

- ❑ Service d'information jeunesse sur le marché du travail
- ❑ Programmes d'expérience de travail (avec le gouvernement fédéral)
- ❑ Service d'aide aux jeunes entreprises

ÉDUCATION

- ❑ Bourses d'études
- ❑ Emplois d'été pour les étudiants

IDENTITÉ NATIONALE ET CULTURELLE

- ❑ Programmes d'échanges avec des jeunes d'autres provinces canadiennes
- ❑ Programmes d'échanges avec les pays francophones
- ❑ Promotion du bénévolat jeunesse

COLOMBIE-BRITANNIQUE

EMPLOI

- ❑ Assistance au démarrage d'entreprises de jeunes
- ❑ Information sur le marché de l'emploi
- ❑ Création et subvention de stages

ÉDUCATION

- ❑ Emplois d'été pour les étudiants
- ❑ Reconnaissance du bénévolat dans la formation
- ❑ Bourses d'études

BIEN-ÊTRE SOCIAL

- ❑ Programmes de prévention de la criminalité
- ❑ Programmes de prévention du suicide
- ❑ Programmes d'éducation à la santé

CANADA

EMPLOI

- ❑ Information sur le marché de travail
- ❑ Programmes d'expérience de travail
- ❑ Entrepreneuriat

ÉDUCATION

- ❑ Aide financière aux étudiants, bourses d'études
- ❑ Promotion des sciences et des technologies
- ❑ Favoriser l'accès égalitaire à l'éducation universitaire

IDENTITÉ ET UNITÉ NATIONALE

- ❑ Programmes d'échanges pour l'apprentissage des langues officielles
- ❑ Programmes de coopération internationale
- ❑ Information et campagnes de sensibilisation sociopolitiques
- ❑ Promotion de la participation

ÉTATS-UNIS

ORDRE PUBLIC, PAIX SOCIALE ET IDENTITÉ

- ❑ Encadrement répressif, préventif ou dissuasif des comportements « antisociaux »
- ❑ Campagnes d'éducation civique
- ❑ Enseignement à l'école publique
- ❑ Construction de modèles exemplaires d'imitation pour les jeunes

ÉGALITÉ D'OPPORTUNITÉS

- ❑ Promotion et obligation de l'enseignement primaire et secondaire pour tous
- ❑ Déductions fiscales aux fondations qui financent les études des jeunes sur la base du mérite
- ❑ Valorisation de la libre initiative

SANTÉ

- ❑ Campagnes d'information et de sensibilisation
- ❑ Politique antidrogue
- ❑ Utilisation de personnages publics servant de modèles exemplaires de santé et d'esprit civique

UNION EUROPÉENNE

ÉDUCATION, FORMATION, ÉCHANGES ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

- ❑ Réseaux uniques d'information jeunesse dans tous les pays membres (eurodesk)
- ❑ Appui au processus de formation des jeunes
- ❑ Réalisation d'échanges des groupes de jeunes de différents pays de l'UE
- ❑ Programmes d'échanges avec des tiers pays (dont le Canada)
- ❑ Promotion de la compréhension de la diversité européenne
- ❑ Projets de solidarité locale, nationale ou internationale
- ❑ Lutte contre l'exclusion sociale, le racisme et le sexisme
- ❑ Promotion et protection du patrimoine local et de l'environnement
- ❑ Initiatives d'expression culturelle ou artistique
- ❑ Éducation à la santé

CARTE EUROPE JEUNE

- ❑ Accès à de multiples services pour les jeunes avec des conditions avantageuses

VIE ASSOCIATIVE

- ❑ Soutien aux organisations internationales non gouvernementales de jeunesse
- ❑ Création de la profession d'animateur des jeunes, formation des animateurs
- ❑ Création des réseaux d'associations consultatives jeunesse intercommunautaires
- ❑ Promotion de la participation publique et politique des jeunes

EMPLOI

- ❑ Les fonds structurels financent les programmes sociaux nationaux d'incitation à l'emploi
- ❑ Offre de stages de travail pour les jeunes dans les institutions de l'UE

FINLANDE

FORMATION ET EMPLOI

- ❑ Développer l'employabilité des jeunes
- ❑ Promouvoir la formation professionnelle informelle et les compétences internationales

IDENTITÉ CULTURELLE

- ❑ Promotion du respect de l'identité et de la diversité culturelle du pays
- ❑ Promotion de la participation active au développement démocratique et au pluralisme civique
- ❑ Promotion de la mobilité des jeunes à l'intérieur du pays et à l'intérieur de l'Europe

VIE ASSOCIATIVE

- ❑ Renforcer le rôle et la participation des jeunes dans les organisations jeunesse
- ❑ Développer une culture démocratique et de tolérance à l'intérieur de ces organisations
- ❑ Subventionner les organisations œuvrant auprès des jeunes désavantagés ou marginalisés

SANTÉ

- ❑ Campagnes d'éducation sexuelle et de sensibilisation aux problèmes de santé des jeunes

FRANCE

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

- ❑ Plan Emploi-Jeunes
- ❑ Création de 350 000 emplois publics associatifs
- ❑ Diminution du temps de travail hebdomadaire pour promouvoir la création d'emplois
- ❑ Faciliter l'accès à la formation professionnelle
- ❑ Développement de l'économie sociale

INTÉGRATION SOCIALE ET POLITIQUE

- ❑ Création du Conseil permanent de la jeunesse
- ❑ Développement dans la fonction publique d'une culture de consultation auprès des jeunes
- ❑ Décentralisation des processus de consultation (Commissions départementales)
- ❑ Promotion des associations jeunesse
- ❑ Élargissement des services sportifs, culturels et touristiques
- ❑ Valorisation des initiatives locales
- ❑ Réconcilier les jeunes avec les institutions de la République
- ❑ Promotion de la citoyenneté et de la vie associative
- ❑ Sensibilisation à la problématique des droits fondamentaux, de l'exclusion et du racisme

ESPAGNE

INSERTION ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

- ❑ Augmentation de l'offre de formation professionnelle informelle
- ❑ Réorganisation des services d'information sur les emplois jeunesse
- ❑ Subventions aux entreprises engageant des jeunes
- ❑ Élimination des barrières au travail des étudiants
- ❑ Diminution du temps de travail hebdomadaire pour promouvoir la création d'emplois
- ❑ Interdiction du travail supplémentaire

INSERTION SOCIALE

- ❑ Aide économique aux associations jeunesse et intégration de celles-ci aux processus de consultation
- ❑ Décentralisation des services destinés aux jeunes
- ❑ Promotion de la mobilité et du tourisme jeunesse
- ❑ Assouplissement des contraintes du service militaire et de l'objection de conscience

INSERTION POLITIQUE ET IDENTITÉ NATIONALE

- ❑ Promotion des valeurs civiques du pluralisme et de la tolérance
- ❑ Promotion de la participation politique et publique des jeunes

CATALOGNE

FORMATION ET EMPLOI

- ❑ Information et orientation professionnelle
- ❑ Promotion de la connaissance de langues étrangères
- ❑ Promotion de l'esprit d'entrepreneuriat
- ❑ Intégration à l'emploi pour les jeunes en difficulté sociale

IDENTITÉ NATIONALE

- ❑ Programme d'activités de sensibilisation adressé aux cadres et dirigeants des associations de jeunes
- ❑ Promotion des valeurs démocratiques, pluralistes, cosmopolites et nationales
- ❑ Promotion de l'esprit du bénévolat
- ❑ Divulgence de la connaissance des institutions catalanes et de l'histoire de la Catalogne
- ❑ Promotion de l'incorporation des jeunes immigrants dans les associations jeunesse

INSTRUMENTS D'INTÉGRATION SOCIALE

- ❑ Prioriser l'utilisation des services de la carte jeunesse
- ❑ Faciliter l'accès aux transports publics
- ❑ Politique de logement jeunesse et d'accès à la propriété
- ❑ Promotion du tourisme jeunesse

SANTÉ ET PRÉVENTION

- ❑ Campagnes de sensibilisation et d'information

LUXEMBOURG

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

- ❑ Promotion du respect des droits et des responsabilités citoyennes des jeunes
- ❑ Encouragement à la participation politique et sociale

OUVERTURE À L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

- ❑ Efforts sur l'enseignement et la maîtrise des langues européennes
- ❑ Bonification de tous les programmes européens d'échanges de jeunes

EMPLOI ET FORMATION

- ❑ Développement de formations conduisant à une expertise internationale
- ❑ Formation à l'emploi dans l'économie de services

ALLEMAGNE

ÉDUCATION À LA TOLÉRANCE ET AU PLURALISME

- ❑ Aide et promotion de projets visant à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme
- ❑ Campagnes de sensibilisation à la tolérance sociale et à la solidarité intergénérationnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

- ❑ Diversification de l'offre de formation avec un accent marqué vers les secteurs technologiques
- ❑ Insertion des filles et des jeunes femmes dans le système de formation professionnelle
- ❑ Ententes avec les syndicats et les employeurs pour l'embauche de jeunes et l'offre de stages

ITALIE

INTÉGRATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

- ❑ Institutionnalisation de mesures visant à créer de nouvelles opportunités de formation et d'emploi
- ❑ Aide et promotion de l'éducation professionnelle informelle
- ❑ Développement des échanges internationaux
- ❑ Favoriser les pratiques de solidarité

PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE

- ❑ Création d'organismes jeunesse consultatifs et promotion des associations

SUISSE

PARTICIPATION

- ❑ Reconnaissance et soutien de la vie associative des jeunes

FORMATION

- ❑ Augmentation de l'offre de formation professionnelle
- ❑ Soutien financier à l'éducation non formel assuré par les structures non gouvernementales
- ❑ Attention spéciale à l'intégration éducative des jeunes immigrants

BELGIQUE

EMPLOI

- ❑ Installation des « allocations d'attente » avant le premier emploi
- ❑ Amélioration de la formation professionnelle pour accroître la qualification des jeunes travailleurs
- ❑ Offre de stages dans les administrations publiques

INTÉGRATION SOCIALE

- ❑ Promotion des associations jeunesse
- ❑ Aide économique et technique aux associations et promotion de la presse associative
- ❑ Structure de consultation décentralisée
- ❑ Égalité des droits sociaux pour les jeunes immigrants

FORMATION

- ❑ Loi sur la prolongation de la scolarité
- ❑ Promotion de la formation professionnelle de base
- ❑ Reconnaissance des nouveaux types d'enseignement informel

INTÉGRATION EUROPÉENNE

- ❑ Bonification des programmes européens d'échanges
- ❑ Promotion de la solidarité internationale chez les jeunes

AUSTRALIE

ÉDUCATION ET FORMATION

- ❑ Encouragement de la diversité à tous les niveaux de l'éducation
- ❑ Faciliter le retour à plein temps, dans les écoles, des moins de 18 ans

INTÉGRATION SOCIALE

- ❑ Promotion d'une image positive de la jeunesse
- ❑ Programme spécial d'aide à la transition des études au travail
- ❑ Campagnes d'information sur la santé
- ❑ Stratégie de prévention du suicide et de lutte contre la drogue
- ❑ Programme de coopération internationale pour des jeunes bénévoles dans les pays asiatiques